







La maturité bilingue en Suisse

La mise en œuvre variée d'une innovation de la politique éducative

Daniel Elmiger

Avec un avant-propos de Anton Näf



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra Dans sa collection « Dossiers SER », le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER publie des études prospectives, des résultats de recherche, des rapports sur des thèmes d'actualité dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Mis ainsi à la disposition d'un large public, ces textes participeront au débat sur ces questions. Les textes publiés n'engagent pas nécessairement le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche..

© 2008 Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

ISSN: 1662-2634

Cette publication est rédigée en orthographe rectifée.

Elle est également publiée en allemand, sous le titre: «Die zweisprachige Maturität in der Schweiz - Die variantenreiche Umsetzung einer bildungspolitischen Innovation»



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SE Unité Education générale

Hallwylstrasse 4 CH - 3003 Berne T +41 31 322 96 96 F +41 31 322 78 54 info@sbf.admin.ch www.sbf.admin.ch









La maturité bilingue en Suisse

La mise en œuvre variée d'une innovation de la politique éducative

Daniel Elmiger

Avec un avant-propos de Anton Näf

	Avant p	ropos	5
1.	L'essent	iel en bref	11
2.	Introduc	ction	13
	2.1	Réalisation de la recherche	13
	2.2	Structure du questionnaire	14
	2.3	Traitement des données	14
3.	Les con	litions-cadres de la Confédération et des cantons	16
	3.1	Conditions-cadres de la Confédération	16
	3.2	Conditions-cadres des cantons	18
4.	Les écol	es	19
	4.1	Progression constante des programmes immersifs	19
	4.2	Des programmes bilingues dans 18 cantons sur 26	20
	4.3	Raisons pour l'ouverture d'une filière bilingue	20
	4.4	Raisons pour la réussite d'une filière bilingue	22
	4.5	Documentation	24
	4.6	Formation continue, information et évaluation	25
	4.6.1 4.6.2	Formations continues et séances d'information organisées par l'école	25 25
5.		Contrôle de la qualité et accompagnement scientifique res bilingues	26
٥.	5.1	-	26
	5.2	Langues d'immersion Raisons pour le choix de la langue d'immersion	27
	5.3	Durée et contenu de la filière bilingue	28
	5.3.1	Durée	28
	5.3.2	Enseignement bilingue de disciplines non linguistiques	29
	5.3.3	Disciplines non linguistiques enseignées le plus fréquemment en immersion	30
	5.4	La langue d'immersion: enseignement, séjours linguistiques et diplômes de langue	33
	5.4.1	Enseignement de la langue d'immersion	33
	5.4.2	Séjours linguistiques	35
	5.4.3	Diplômes de langue	36
6	Les élèv	es et les classes	38
	6.1	Nombre d'élèves	38
	6.2	Taux d'abandon et raisons de l'abandon	39
	6.2.1	Taux d'abandon	39
	6.2.2	Raisons de l'abandon	41
	6.3	Conditions préalables, sélection	42
	6.3.1	Conditions préalables pour la participation à la filière bilingue	42
	6.3.2 6.3.3	Raisons contre la participation dans la filière bilingue Critères de sélection	44 44
	6.4	Taille et composition des classes	45
	6.4.1	Taille des classes	45
	6.4.2	Composition des classes	46
7		eignant-e-s	48
	Perspec		51
8	Bibliogr		52
	Annexe		53

Avant-propos

La première mention de la maturité bilingue se trouve dans *l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale* (ORM) du 15 février 1995. L'article 18 présente cette innovation de manière lapidaire: «La mention bilingue attribuée par un canton selon sa propre réglementation peut être reconnue». La Commission suisse de maturité a ensuite, en accord avec les autorités de reconnaissance, le DFI et la CDIP, précisé ce cadre de référence global en rendant obligatoire le fait que deux branches non linguistiques, au moins, doivent être enseignées dans la langue d'immersion. En outre, le nombre total d'heures en immersion doit s'élever au minimum à 600 heures. Grâce à cette disposition, il est au moins possible de garantir une certaine comparabilité entre les différents cantons en ce qui concerne les maturités bilingues reconnues.

Un tempo peu helvétique

On peut affirmer que les cantons ont largement profité de cette liberté d'action qui leur a été accordée par l'article 18 de l'ORM. En un peu plus de dix ans, cette petite phrase a mis en marche une innovation pédagogique dont la mise en pratique très variée – nous nous trouvons bien dans une Suisse fédéraliste – implique désormais des milliers d'élèves et d'enseignant-e-s. La vitesse, presque trop rapide pour être helvétique, de ce développement tient certainement entre autre au fait que cette innovation a pu se réaliser sans engendrer trop de couts supplémentaires.

Depuis le début des années 1990, de nombreuses voix partageaient l'avis qu'il était dommage que le potentiel «autochtone» de compétences et expériences en lien avec les langues nationales, disponible en Suisse, ne soit pas mieux utilisé et mis au profit de l'école, notamment au niveau postobligatoire. Ceci d'autant plus qu'il existait déjà de nombreux rapports et évaluations – majoritairement positifs – d'autres pays à propos de l'enseignement immersif de disciplines non linguistiques. L'introduction généralisée de l'enseignement en immersion au niveau primaire n'ayant jamais fait l'objet de considérations sérieuses, son établissement au niveau secondaire II – dans les gymnases surtout – a été accueilli avec bienveillance, dans tous les cas avec moins de scepticisme. Toutefois, il était évident, dès le début, que l'enseignement immersif ne pouvait constituer qu'une option facultative pour toutes les personnes impliquées, directions d'écoles, élèves et enseignant-e-s. Même avant l'ancrage législatif de cette nouvelle voie d'étude, des filières expérimentales avaient vu le jour dans certains gymnases. À ce sujet, la palme revient – sauf erreur – au *Lycée des Creusets* à Sion et au *Liceo artistico* à Zurich.

Entretemps, plus de quinze ans ont passé et la discrète plante n'est certes pas devenue un tronc robuste – ce qui n'a d'ailleurs certainement jamais été l'objectif du législateur et des pionniers – mais un solide buisson aux ramifications étendues. Il y a quelques années encore, seules quelques écoles particulièrement intéressées proposaient une filière pareille, selon le modèle d'une immersion partielle tardive. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 70 des 177 gymnases officiellement reconnus en Suisse.

En 2005, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) a lancé le Projet national de recherche 56 « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse ». Dans le cadre de ce programme, le soussigné dirige, avec le Dr Daniel Elmiger, un projet de recherche intitulé *La maturité bilingue en Suisse – évaluation des chances et des risques d'une innovation pédagogique*. Il s'agit d'une étude longitudinale d'une durée de trois ans (2005-2008) mettant en oeuvre notamment deux méthodes de recherche: la mesure des compétences en allemand (toujours en comparaison avec des classes de contrôle monolingues) et l'observation de l'enseignement (surtout en ce qui concerne l'acquisition simultanée de la langue et de la discipline enseignée en immersion). Cependant, ce n'est ni le moment ni l'endroit pour développer ici les hypothèses et les résultats (provisoires) de cette étude en cours.

Un besoin de synthèse

Lorsque nous avons cherché, au début de nos travaux de recherche, à obtenir une vue d'ensemble sur les modèles immersifs pratiqués dans les différentes régions linguistiques, nous avons dû constater que peu d'informations étaient disponibles à ce sujet. Toutefois, nous avons reçu, de la part du Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER), une liste, périodiquement actualisée, selon laquelle il existe actuellement (état: printemps 2007) des filières bilingues dans 70 gymnases, au sein de 18 cantons. Cependant, il n'existe, à ce jour, pas de synthèse à propos des modalités concrètes de l'enseignement en immersion partielle. Il en va de même pour l'autre modèle, l'immersion complète d'une certaine durée (en général: une année) dans une autre

région linguistique. Néanmoins, il n'y a pas de doute: d'un point de vue quantitatif, la maturité bilingue est, en Suisse, un modèle couronné de succès, puisque la demande de la part des élèves et de leurs parents n'a cessé de croitre durant les dernières années (cf. le graphique 1 dans cette publication).

Afin d'obtenir une image plus claire des maturités bilingues cantonales en Suisse, nous avons décidé de nous procurer une vue d'ensemble au moyen d'une enquête par questionnaire, en nous intéressant en particulier aux écoles offrant une filière bilingue, aux branches enseignées de manière immersive, à la dotation horaire, aux conditions d'admission, à la qualification des enseignant-e-s, etc. Le résultat de cette enquête se trouve dans la présente publication. Un tel état de la situation nous semble d'autant plus intéressant que l'évaluation mandatée par la Confédération et les cantons en 1995, EVAMAR (dont les résultats ont été publiés en 2004) et EVAMAR II (actuellement en cours) n'ont pas tenu compte, dans leur analyse, de la maturité bilingue.

Contrairement aux autres axes de recherche de notre projet, où nous adoptons une microperspective (analyse d'unités d'enseignement, batteries de tests pour la mesure des compétences langagières, etc.), la présente étude adopte une vision «macro» et donne pour ainsi dire une image à vol d'oiseau des modalités et des formes de l'immersion telle qu'elle est pratiquée actuellement dans les gymnases publics suisses.

Un dixième des gymnasiennes et gymnasiens dans un programme d'immersion

Quant à la part des élèves impliqué-e-s dans les programmes immersifs, nous ne disposons pas de données précises. C'est la raison pour laquelle nous devons nous baser sur des projections approximatives. Selon la brochure *Maturités et passages vers les hautes écoles 2006*, édité par L'Office fédéral de la statistique (p. 13), environ 17 000 personnes ont obtenu une maturité gymnasiale en 2006. À peu près dix pour cent de cette volée devrait avoir reçu leur certificat de fin d'études final avec la mention « maturité bilingue ».

L'ensemble des gymnasien-ne-s impliqué-e-s dans un programme immersif au niveau gymnasial (toutes années confondues) a atteint environ 6 900 personnes (cf. ci-dessous, chapitre 6.1). De toute évidence, il ne s'agit plus d'une quantité insignifiante. Non seulement quantitativement, mais aussi – et peut-être surtout – qualitativement, cette population d'élèves ne doit pas être négligée. Le simple fait que dans près de la moitié des gymnases offrant un programme immersif, il existe des conditions d'entrée ou des barrières sélectives (p. ex. des moyennes minimales, cf. les tableaux 28 à 30) indique qu'il s'agit d'une population partielle particulièrement motivée et performante. Le matériel d'information des gymnases (brochures, dépliants, etc.) rappellent par ailleurs souvent que le la filière bilingue s'adresse à des élèves particulièrement motivé-e-s et doué-e-s et dans certains questionnaires il est tout simplement question des «meilleur-e-s». Ceci tient probablement au fait que dans de nombreuses écoles, une seule classe bilingue est ouverte par année scolaire, même si la demande dépasse l'offre (cf. ci-dessous, 6.4.1).

Formation d'élites par une voie détournée?

Tandis que les mesures soutenant les élèves en difficulté scolaire sont courantes depuis belle lurette en Suisse, l'encouragement systématique des élèves particulièrement doué-e-s - voire même la formation d'élites - est resté un tabou jusqu'il y a peu. Il semble cependant que ce phénomène aurait tout de même fait une entrée par la petite porte dans l'école publique (postobligatoire). Une question subsiste toutefois: est-il vraiment possible, à travers ces programmes d'encouragement très fortement orientés vers les langues, d'atteindre la majorité des élèves les plus doué-e-s et les plus «dignes» de bénéficier d'un encouragement? Il est à craindre que les élèves particulièrement fort-e-s dans les disciplines mathématiques et scientifiques ne puissent pas en bénéficier. Comme une évaluation l'a montré dans le canton de Zurich, ce ne sont pas les adolescent-e-s intéressé-e-s par la technique ou les futur-e-s étudiant-e-s des EPF (et partant les futur-e-s ingénieur-e-s, informaticien-ne-s et chimistes, etc.) qui se trouvent dans les classes bilingues, mais les élèves doué-e-s ayant une affinité particulière pour les langues.

Il est bien connu que les filières bilingues ne s'adressent pas aux élèves qui parlent la langue d'immersion comme langue maternelle. Au contraire, ces élèves n'y sont généralement pas désiré-e-s et en sont parfois même explicitement exclu-e-s par les règlements. D'une part parce qu'ils contribuent, à l'intérieur de la classe, à une hétérogénéité marquée par rapport aux compétences (qui n'est pas toujours facile à gérer d'un point de vue pédagogique) et d'autre part parce que cela constitue pour les élèves concerné-e-s en quelque sorte la «voie du moindre effort».

Afin d'amortir le «choc linguistiques» quasi inéluctable au début de l'immersion, de nombreux gymnases ont pris des précautions. Parfois, la première année constitue une année de sensibilisation et il est possible de sortir du programme s'il s'avère que la voie empruntée n'est pas la bonne. Si quelqu'un choisit cette filière, il ou elle doit d'ailleurs accepter, dans la plupart des gymnases, qu'il n'est pas possible de choisir parmi toutes les options spécifiques qu'une école peut offrir.

Un fossé immersif entre la Suisse alémanique et la Suisse romande?

Je me permets d'aborder brièvement ici deux questions d'actualité en relation avec l'enseignement bilingue: d'une part, les langues d'immersion choisies par les gymnases et/ou les cantons et de l'autre, les avis sceptiques de certaines personnes envers l'enseignement immersif en tant que tel.

Il ressort clairement du tableau 5 de cette publication qu'en Suisse alémanique le choix de la langue d'immersion est presque exclusivement à l'anglais, langue «étrangère», et qu'en Suisse romande, par contre, il correspond en grande majorité à l'allemand, langue nationale. Toutefois, nous observons également en Romandie depuis peu une tendance à choisir l'anglais comme langue d'immersion. Il s'agit tout d'abord d'un résultat qui est documenté dans la présente publication et dont il faut prendre acte. Face à cette question qui est de taille les débats des dernières années sur la langue en partie émotionnels en sont un témoignage impressionnant - je me permets de m'arrêter un instant sur ce fait assez frappant. Nous n'avons pas l'intention ici d'analyser et de sonder les raisons pour les différentes préférences quant au choix de la langue d'immersion. Un regard en direction du passé proche démontre pourtant que le législateur avait principalement visé les langues nationales lors de la création des bases légales pour cette innovation de la politique de l'éducation. Cette préférence pour l'apprentissage réciproque des langues nationales ne ressort pas uniquement des protocoles des négociations de l'époque, mais elle transparait également des dispositions législatives correspondantes. Ainsi, le Règlement pour l'obtention de la maturité bilingue du 30 septembre 1994 stipule que «Dans un premier temps, la maturité bilingue peut être obtenue seulement dans les langues nationales suisses, et les matières qui entrent en ligne de compte sont pour l'instant la biologie, l'histoire et la géographie». Cependant, alors que l'on peut interpréter cette directive comme une ouverture prudente au sens d'une approche par étapes, la formulation correspondante dans l'Ordonnance sur l'examen suisse de maturité (avant: maturité fédérale) du 7 décembre 1998 révèle clairement le souhait de donner la priorité aux langues nationales. Dans l'art. 17, qui concerne le choix de la langue d'immersion nous pouvons lire: «La deuxième langue peut être choisie parmi les langues nationales suivantes: allemand, français et italien. L'office peut autoriser le choix de l'anglais.» L'anglais comme langue d'immersion figure ici très clairement après les langues nationales, sans qu'il soit précisé de quels critères dépend l'autorisation de celle-là.

Immersion autochtone vs immersion hors-sol?

En Suisse alémanique – contrairement à la Suisse romande –, la recommandation du Conseil de l'Europe pour l'apprentissage de deux langues étrangères, à savoir d'une langue de proximité et d'une langue de grande diffusion, est interprétée et appliquée de manière à ce que la priorité soit accordée à cette dernière. Ce rejet de la langue du voisin a toutefois un prix, à savoir un certain manque d'authenticité culturelle et d'idiomaticité langagière. Alors que l'immersion allemande en Suisse romande et l'immersion française en Suisse alémanique – et bien entendu aussi celle des cantons bilingues – est prise en charge presque exclusivement par des enseignante-s qui parlent la langue d'immersion comme langue maternelle et l'utilisent aussi au quotidien, ceci n'est le cas qu'exceptionnellement pour l'immersion en anglais. Ainsi, 89 % des personnes enseignant en immersion dans le canton de Zurich ne sont pas des locuteurs natifs de l'anglais. Bien que ceci ne représente pas forcément que des inconvénients, il existe le risque que le tout devienne un exercice artificiel pour tous les intéressés. Aussi, certains ont déjà parlé d'«immersion hors-sol» en ce qui concerne la constellation «enseignant germanophone enseigne aux élèves germanophones en anglais».

Dans ce contexte, la situation concernant le choix de la langue d'immersion dans le canton de Zurich est intéressante; celle-ci est importante étant donné que les cantons de Suisse orientale et centrale suivent le plus souvent les décisions du canton de Zurich en matière d'éducation. Dans le canton de Zurich, 11 des 25 écoles cantonales proposent actuellement la maturité bilingue comme option, toutefois aucune ne le fait avec le français, langue nationale. La direction zurichoise de l'éducation a justifié – et justifie encore – cette réalité par le fait qu'elle correspondrait à la volonté des acteurs participants (parents, élèves et enseignant-e-s). Ceci peut très bien être le cas. Les politiciens de l'éducation de Suisse occidentale répliquent que l'absence de demande ne peut être que

difficilement prouvée aussi longtemps qu'il n'existe, même en ville de Zurich, aucune possibilité de choisir le français comme langue d'immersion dans les douze gymnases publics.

Dans les autres agglomérations alémaniques, la situation n'est guère différente. Sur les six gymnases du canton de Bâle-Ville – celui-ci a tout de même une frontière commune avec la France – quatre offrent un cursus bilingue, tous exclusivement avec l'anglais comme langue d'immersion. Même dans le canton bilingue de Berne – souvent considéré comme pont entre Suisse alémanique et Suisse romande – uniquement un des 24 gymnases – exception faite de la ville de Bienne – propose actuellement une maturité bilingue allemand-français, alors que quatre d'entre eux permettent une immersion anglaise. Dans la *Basler Zeitung* du 14 mars 2007, la directrice de l'instruction publique fribourgeoise et présidente de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Isabelle Chassot, regrette cette tendance. Par contre, elle juge la situation plus réjouissante dans les cantons bilingues de Fribourg et du Valais, dans lesquels 12 %, respectivement 21 % des élèves d'une année choisissent une maturité bilingue – tous avec l'allemand ou le français, langues cantonales et nationales.

Le choix ou le refus d'une langue, avant tout d'une langue nationale minoritaire, n'est jamais totalement neutre, mais a toujours une valeur symbolique qui n'est pas à sous-estimer. Apprendre une autre langue jusqu'à atteindre un haut niveau de maitrise représente en effet un tel effort temporel et intellectuel que celui-ci est apprécié comme tel de l'autre région linguistique, abstraction faite du bénéfice fonctionnel de cette capacité dans des comités, commissions, entreprises etc. présents dans l'ensemble de la Suisse. Certes, la cohésion nationale de la Suisse (en tant que «Willensnation») ne dépend pas seulement de l'apprentissage, voire de la maitrise de la langue de l'autre région linguistique. En soi, il est tout à fait imaginable qu'un jour l'anglais fonctionne comme *lingua franca* en Suisse, même si l'image d'un parlement suisse débattant en anglais semble encore être un cauchemar pour la plupart des Suisses.

Le début de la fin du « modèle suisse »?

Selon l'article 18 de l'ORM, chaque canton a le droit de choisir librement la langue d'immersion. Ce choix est désormais fait et il est en grande partie conforme au choix de la première langue étrangère enseignée à l'école primaire, de telle manière que l'on ne peut pas nier une certaine logique. Une chose parait pourtant claire: même si ce n'était pas délibéré, ce choix des cantons alémaniques laisse en Romandie un arrière-gout amer et il est perçu – à tort ou à raison – comme le symptôme d'un désintérêt croissant de la majorité envers les minorités linguistiques. Certes, il est possible qu'il y ait des traditions, valeurs et institutions qui jouent un rôle plus important pour la cohésion de la Confédération helvétique que les langues nationales, comme par exemple la démocratie de concordance, la neutralité, l'armée, l'AVS, les CFF ou la Coop et la Migros. Mais malgré tous les commentaires conciliants, y compris ceux de la CDIP, le *fait divers* du choix de la langue d'immersion dans les gymnases suisses pourrait tout de même s'avérer être plus explosif qu'on ne voudrait bien le penser pour l'instant, car il s'agit justement au niveau postobligatoire – contrairement au choix de langue au niveau primaire – des connaissances linguistiques, et en particulier aussi de la compétence réceptive, des futures élites du pays.

Jusqu'à présent, le «modèle suisse» ("Chacun parle sa propre langue et s'attend à ce que ses partenaires d'une autre langue le comprennent") a permis la communication à l'intérieur de la Suisse sans trop de pertes. L'avenir montrera si l'orientation prise ces dernières années dans le domaine des langues se révèlera un jour être un signal d'alarme avant-coureur, à l'instar d'un sismographe, pour signaler une dérive graduelle des régions linguistiques. En tout cas, les débats à ce sujet sont menés parfois avec beaucoup d'émotion et nous font clairement prendre conscience que la *pax linguistica helvetica*, voire même que l'existence de l'état suisse n'est pas une donnée qui va de soi une fois pour toutes, mais qu'elle doit être renégociée par chaque génération.

Un plaidoyer pour des attentes réalistes

Pour finir, parlons brièvement des avis sceptiques. En ce qui concerne l'enseignement immersif au gymnase, mais aussi ailleurs, s'agit-il d'un phénomène de mode, qui disparaitra de la circulation après un enthousiasme initial et à la suite d'un manque de résultats vraiment convaincants? Il serait certainement risqué de vouloir émettre un pronostic à ce propos. Pour le moment, il y a beaucoup d'indices qui annoncent que la dynamique au gymnase va en augmentant, alors que cette innovation permet à certaines écoles de se positionner et de se profiler grâce à leur offre. Pourtant, dès le début, un certain scepticisme était perceptible, et même une résistance plus ou moins diffuse provenant de divers milieux et précisément aussi de la part des enseignants. Les réserves avancées concernent en premier lieu: une baisse de niveau redoutée dans la matière scolaire, une perte des nuances, des déficits éventuels de la langue maternelle, ainsi que la compétence linguistique des enseignant-e-s.

Les responsables de l'éducation sont bien avisé-e-s de prendre au sérieux toutes ces objections et de les faire examiner et étudier dans les années à venir.

Jusqu'à présent, il ressort clairement des études que l'enseignement immersif mène à un plus haut niveau de maitrise de la langue d'immersion. Ce résultat correspond aux attentes, vu l'exposition plus intensive à la langue. Par contre, la prudence s'impose avec des slogans tels que Getting two for the price of one. Le titre de la brochure informative et publicitaire attrayante, éditée par la direction de l'instruction publique zurichoise est un peu moins accrocheur, mais non moins prometteur. Notons que ce titre est en anglais, bien que le texte soit rédigé en allemand: Immersion... is when you learn without noticing it. En général, il ne vaut mieux pas pas associer à la mention «maturité bilingue» des attentes trop élevées et peu réalistes à propos du niveau de maitrise de la langue atteint à terme. Les bulletins informatifs de plusieurs cantons en sont bien conscients lorsqu'ils soulignent explicitement qu'un cursus bilingue ne peut prétendre, dans aucun cas, former des personnes parfaitement bilingues. De plus, l'enseignement immersif ne mène pas à l'attestation d'un certain standard de compétence, comme c'est le cas pour l'acquisition d'un certificat de langue (p. ex. University of Cambridge, Goethe Institut, Alliance Française), et la variance des connaissances chez les diplômé-e-s devrait être relativement grande. L'accomplissement avec succès du cursus n'est pas non plus accompagné de privilèges supplémentaires, par exemple lors de l'inscription à l'université. À une époque où l'on réfléchit de plus en plus en termes d'orientation vers l'*output* et d'introduction de standards de formation également au niveau secondaire II. il serait très judicieux, à notre avis, de combiner le diplôme de maturité bilingue avec l'obtention d'un certificat de langue international. Ainsi, l'examen TestDaF (allemand langue étrangère) atteste le niveau qui est nécessaire pour l'inscription sans examens dans un cursus d'études d'une université allemande.

Dans ce contexte, nous devrions rappeler le principe suivant: seule une recherche strictement objective, exempte de tout préjugé favorable ou défavorable, peut essayer d'isoler ce que l'enseignement immersif apporte en fin de compte, tant du point de vue des connaissances en langue que des connaissances dans la matière scolaire. La raison pour laquelle nous soulignons tout particulièrement ce principe en soi évident est que, selon nos observations, il n'est pas toujours appliqué dans des proportions suffisantes. Certes, sans l'enthousiasme de l'ensemble des intéressé-e-s concerné-e-s par un projet pédagogique innovateur (directions, enseignant-e-s, élèves) rien de conséquent ne se passera. Mais la seule flamme de l'enthousiasme ne suffit pas, en règle générale, pour établir un projet durablement, car on ne peut pas exclure qu'un jour se manifestent ici aussi des signes de lassitude. Dans ce contexte, rappelons les espoirs pour ainsi dire messianiques qui étaient placés, il y a environ une génération, dans le laboratoire de langue, comme nouvelle potion magique pour l'apprentissage des langues étrangères.

L'enseignement bilingue est caractérisé par une approche claire, avançant par petites étapes et visant directement l'essentiel sans détour. Selon les travaux de recherche faits à ce jour, il est possible d'atteindre, lors des procédés de construction conceptuelle, une profondeur de traitement plus importante au moyen d'un «éclairage double», par des reformulations et des négociations de signification. Du reste, comme l'a montré notre étude (cf. ci-dessous 5.3.3), les disciplines scolaires qui sont de loin les plus fréquemment enseignées en immersion dans les gymnases suisses sont l'histoire et les mathématiques. Pour les enseignant-e-s concerné-e-s, l'enseignement immersif représente un défi considérable qui leur permet de briser la routine; il peut contribuer ainsi – et ceci est une conséquence secondaire de cette innovation – à une plus grande satisfaction dans le travail, dans un métier qui est souvent perçu comme une «profession cul-de-sac».

Le gymnase suisse - un laboratoire vivant

La Suisse multilingue, située au coeur de l'Europe et présentant il y a encore quelques années un retard net en matière d'immersion, en comparaison avec d'autres pays européens, est désormais devenue un laboratoire vivant, ceci grâce à la phase expérimentale que l'article 18 de l'ORM a rendue possible aux gymnases publics. Immersion signifie, on le sait, s'immerger. Toutefois, seulement les élèves – au total peu nombreux – qui fréquentent un gymnase dans une autre région linguistique s'exposent à un véritable «bain de langue», à la fois à l'école et dans la vie quotidienne. Dans la grande majorité de celles et ceux qui pratiquent une immersion partielle à l'école, on ne peut parler tout au plus d'une «douche de langue» plus ou moins intensive.

Indépendamment de l'attitude que l'on peut avoir par rapport au mot-clé «maturité bilingue» (parfois un mot irritant) – qu'elle soit enthousiaste, bienveillante, indifférente, sceptique ou négative – le phénomène est aujourd'hui un acquis dans les gymnases suisses, et notamment un acquis devenu déjà presque quotidien et «ba-

nal». Le but de la présente publication est de proposer une vue d'ensemble des différents modèles et modalités pratiqués actuellement en Suisse. Elle est destinée à toutes les personnes intéressées par le niveau gymnasial et qui veulent se renseigner sur cette innovation pédagogique.

Remerciements

Pour finir, nous aimerions remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué à la réalisation de la présente publication. En premier lieu, nous remercions toutes les directions d'écoles ((vice-)rectrices et recteurs, directrices et directeurs, personnel administratif) qui ont rempli le questionnaire, répondu à des demandes de précision et qui nous ont envoyé leurs règlements et leur matériel d'information. Grâce à leur disponibilité et leur coopération, nous avons atteint un quota de réponses (69 sur 70) duquel on ne peut normalement que rêver. C'est la preuve impressionnante qu'il est possible de se procurer les données nécessaires avec un effort justifiable, même dans un pays fédéraliste comme la Suisse – un des rares pays au monde sans ministère national de l'éducation.

Nous aimerions tout spécialement remercier le professeur Anton Hügli, président de la Commission suisse de maturité (CSM), qui a soutenu notre démarche depuis le début et tout particulièrement en rédigeant la lettre de recommandation accompagnant le questionnaire. Le soutien du Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER) a été essentiel pour la réalisation de notre étude. Merci à Pierre Taramarcaz, conseiller scientifique au SER, qui a contribué à concevoir et à accompagner l'implantation de la maturité bilingue en Suisse romande pendant de nombreuses années et qui nous a généreusement renseigné sur les débuts de l'enseignement bilingue en Suisse romande. Last but not least, nous tenons à remercier Ernst Flammer, chef de l'unité Éducation générale au SER, qui était non seulement toujours disposé à nous fournir rapidement des information précises, mais qui a également coordonné l'admission de la présente publication dans la série de publications du SER.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2007

Anton Näf

Collaboratrices et collaborateurs du projet *La maturité bilingue en Suisse: évaluation des chances et des risques d'une innovation pédagogique*, Université de Neuchâtel

Prof. Anton Näf Dr. Daniel Elmiger Natacha Reynaud, lic. ès lettres Gabriela Steffen, lic. ès lettres Nicole Widmer. lic. ès lettres

1. L'essentiel en bref

L'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale prévoit, depuis 1995, la possibilité de proposer une filière de formation bilingue, mentionnée dans le certificat de maturité. Pendant ces dernières années, le nombre des gymnases ayant saisi cette possibilité a continuellement augmenté: durant l'année scolaire 2006/2007, 70 écoles (environ 40 % des gymnases suisses) proposent désormais une maturité bilingue et il n'est pas encore possible de prévoir la fin de cette tendance.

Les conditions de la Confédération qui doivent être remplies pour la reconnaissance d'un programme en immersion permettent diverses réalisations concrètes de la maturité bilingue. Le présent rapport se propose d'effectuer un état des lieux sur les filières de formation actuellement existantes. Début 2007, tous les gymnases suisses proposant une maturité bilingue ont été interrogés sur leurs programmes au moyen d'un questionnaire. Le taux de retour très élevé (69 écoles contactées sur 70 ont répondu) permet d'assurer que la description des différents modèles et modalités est représentative.

Le présent rapport est divisé en six chapitres. Après une introduction thématique et méthodologique (chapitre 2), nous présenterons brièvement les conditions-cadres fédérales et cantonales qui sont obligatoires dans l'organisation des différentes filières d'enseignement en immersion (chapitre 3). L'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale prévoit divers programmes: ou une partie de l'enseignement se fait dans une langue d'immersion au sein de l'école d'origine ou alors les gymnasien-ne-s effectuent un séjour prolongé dans la région linguistique concernée. Dans les régions bilingues, il est aussi possible de suivre toute la formation gymnasiale dans une autre langue.

Il existe désormais des filières immersives au sein de *septante gymnases dans 18 cantons sur 26* (chapitre 4). Les écoles interrogées indiquent que les programmes bilingues correspondent à un besoin de la part des parents et des élèves. Mais les programmes d'immersion permettent aussi aux écoles de se profiler par rapport aux autres gymnases. Les raisons considérées comme importantes pour la réussite d'une filière de formation bilingue sont celles qui dépendent en particulier de la motivation personnelle et de la formation (linguistique) des enseignanters.

Les différents programmes bilingues (chapitre 5) se différencient avant tout en ce qui concerne la langue d'immersion, la durée et le type d'immersion (dans l'école d'origine et/ou dans une école d'accueil), mais aussi en ce qui concerne les disciplines non linguistiques enseignées en immersion.

La langue d'immersion en Suisse alémanique est le plus souvent l'anglais; en Suisse romande, il existe des programmes à la fois avec une langue nationale, l'allemand, mais aussi d'autres avec l'anglais. On trouve également, mais plus rarement, des filières avec le romanche et l'italien. Les écoles n'ont pas toujours pu choisir librement leur langue d'immersion, puisqu'elle a parfois été fixée dans le cadre d'un projet pilote cantonal. L'importance de la langue d'immersion est évaluée de manières diverses: en Suisse alémanique, c'est souvent l'importance de l'anglais en tant que langue véhiculaire internationale qui est soulignée; dans les écoles proches de la frontière linguistique c'est la promotion d'une autre langue nationale qui est considérée comme particulièrement importante.

La plupart des programmes sont fondés sur le principe_que les gymnasien-ne-s restent dans leur école d'origine et effectuent une partie de l'enseignement (en tout au moins 600 leçons) dans la langue d'immersion. Dans d'autres écoles il y a moins (ou pas) d'enseignement en immersion dans l'établissement même, puisque l'immersion a lieu principalement dans la région linguistique concernée, c'est-à-dire dans une école d'accueil. De tels programmes existent çà et là en Suisse alémanique; en Suisse romande ils en sont la règle dans les gymnases vaudois.

Les programmes bilingues durent généralement *trois ou quatre ans* et commencent majoritairement durant la neuvième ou dixième année scolaire (Suisse allemande), respectivement en dixième ou onzième année (Suisse romande).

Les disciplines non linguistiques enseignées le plus fréquemment en immersion sont, et de loin, *l'histoire* et *les mathématiques*. Dans l'ensemble, la palette des matières qui apparaissent dans les différents programmes est très large. C'est durant l'avant-dernière année avant la maturité que le plus d'enseignement immersif est prévu.

Le nombre total des leçons enseignées en immersion est très divers: tandis que quelques écoles en proposent manifestement moins que les 600 leçons imposées, d'autres écoles offrent jusqu'à trois fois plus que le minimum requis. Dans la majorité des écoles, 600-1400 leçons en immersion sont prévues.

En règle générale, l'enseignement de langue (c'est-à-dire de la langue d'immersion) dans les classes bilingues ne se différencie pas beaucoup de celui des classes régulières. Cependant, dans les classes bilingues il est possible de traiter des sujets plus nombreux et plus exigeants. Il n'y a que peu de gymnases qui prévoient des mesures de soutien pour la langue d'immersion. En revanche, les *séjours dans la région linguistique* correspondante sont assez répandus. Ils font partie intégrante du programme environ dans la moitié des écoles interrogées. Ils sont généralement assez courts et ne durent pas plus de deux à quatre semaines. De nombreuses écoles – en particulier en Suisse alémanique – proposent à leurs élèves la possibilité de passer un certificat linguistique dans la langue d'immersion (souvent, cette offre est également valable pour les élèves des classes régulières). Tandis que les cours de préparation sont normalement pris en charge par l'école, les couts liés à l'examen sont généralement à la charge de l'élève.

On peut partir du principe qu'actuellement *environ dix pour cent des gymnasien-ne-s* en Suisse suivent une formation bilingue (chapitre 6). Durant les six dernières années, le taux de croissance annuel était toujours supérieur à dix pour cent. Il ressort des réponses données par les écoles interrogées que le *taux d'abandon* dans les filières bilingues est *équivalent* (*voire inférieur*) à celui des classes régulières. Les raisons de l'abandon semblent moins être dues à des problèmes liés à l'enseignement en immersion qu'à une surcharge du programme gymnasial en général.

Comme la demande pour des places de formation en immersion excède souvent l'offre, il existe dans de nombreuses d'écoles des *conditions d'admission* ou des *critères de sélection* pour le programme bilingue. Le critère le plus fréquent est celui de la moyenne des notes (générale ou dans certaines matières). C'est pour cette raison que l'enseignement bilingue est parfois considéré comme une forme – directe ou indirecte – d'encouragement des élèves doué-e-s.

Dans la majorité des écoles, les gymnasien-ne-s suivant un programme bilingue sont *regroupé-e-s dans une même classe*. Ailleurs, les élèves de la filière bilingue sont intégré-e-s dans des classes régulières, ou des élèves ayant des langues premières différentes reçoivent, sous forme d'immersion réciproque, respectivement la moitié de l'enseignement dans la langue partenaire. Dans les écoles qui prévoient un long séjour dans la région linguistique correspondante, quelques élèves individuel-le-s sont envoyé-e-s dans les écoles partenaires.

Les personnes qui enseignent une discipline non linguistique en immersion n'ont pas uniquement besoin d'une formation dans la discipline (qui ne se différencie pas de celle qui est nécessaire pour l'enseignement dans les classes régulières), mais elles doivent aussi être à même de transmettre la matière de manière adéquate dans la langue d'immersion. Une formation spécifique n'est exigée que rarement: une bonne connaissance de la langue, un séjour d'étude ou linguistique dans la région correspondante ou un certificat de langue suffisent en règle générale. Ce n'est que dans peu d'écoles qu'une formation didactique particulière liée à la branche enseignée en immersion est requise. Les formations à ce sujet sont cependant encore relativement peu fréquentes.

2. Introduction

L'enseignement bilingue au niveau du secondaire II jouit d'une grande popularité, mais il est encore relativement mal documenté. Cela est sans doute dû au fait qu'il ne s'est développé très fortement que durant les dernières années, de sorte que la recherche n'a pas pu réagir qu'avec retard par rapport aux réalités modifiées. Il est vrai qu'il existe déjà quelques travaux de recherche sur de grands projets cantonaux d'immersion (cf. pour Zürich: Hollenweger et al. 2005 et pour le canton de Vaud: Lys et Gieruc 2005); quelques autres projets font aussi l'objet de recherches scientifiques (p. ex. Bürgi 2007). Néanmoins, il manque jusqu'à présent une vue d'ensemble des différents programmes bilingues au niveau gymnasial. Le rapport suivant se propose de combler cette lacune. En premier lieu, il se pose la question de savoir comment les gymnases proposant la maturité bilingue ont réalisé leurs programmes bilingues et comment a évolué le nombre des élèves. Cette vue globale est par conséquent complémentaire aux travaux existants, puisqu'elle devrait contribuer à situer les études sur l'enseignement bilingue au niveau gymnasial dans un contexte plus large.

Le présent rapport documente l'état actuel d'un concept éducatif relativement nouveau, qui n'a cessé de se développer durant les dernières années. On peut présumer qu'il va encore progresser, mais il est néanmoins difficile de faire des pronostics précis. Il sera donc nécessaire d'actualiser périodiquement le contenu de ce rapport, afin de décrire l'évolution des programmes bilingues au niveau du secondaire II. Il sera également intéressant de documenter d'autres programmes bilingues au secondaire II (p. ex. écoles professionnelles, écoles de degré diplôme, maturité professionnelle), qui n'ont pas été pris en compte dans ce rapport.

À propos de la terminologie

Il existe toute une palette de désignations pour les formes d'enseignement dans lesquelles une partie ou la totalité des disciplines non linguistiques est enseignée dans une langue secondaire. Elles s'utilisent tantôt comme synonymes et tantôt de manière différenciée: *enseignement bilingue¹*, *enseignement en immersion/immersif*, *enseignement bilingue de disciplines non linguistiques²*. Dans ce rapport, nous utiliserons ces termes comme synonymes, même si dans la littérature spécialisée, ils peuvent référer à différents types d'enseignement bilingue.

Les écoles elles-mêmes utilisent différentes dénominations dans la documentation interne et externe de leurs programmes. Les dénominations les plus courantes sont les suivantes:

- Maturité (avec mention) bilingue
- Immersion (enseignement en immersion, classe d'immersion)
- Zweisprachige/bilinguale Maturität (Matura, Matur)

Il ne ressort pas des réponses au questionnaire quel type d'enseignement «immersif» ou «bilingue» est pratiqué dans les écoles. Il faut partir du principe que différentes pratiques d'enseignement coexistent (p. ex. enseignement dans les deux langues, enseignement prioritairement ou exclusivement dans la langue d'immersion, etc.).

2.1 Réalisation de la recherche

Les résultats de ce rapport se basent sur une enquête réalisée à l'aide d'un questionnaire envoyé aux gymnases dont la filière de formation bilingue a été homologuée par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et la CDIP, sur proposition de la Commission suisse de maturité (CSM). Les autres types d'écoles qui proposent des programmes semblables à d'autres niveaux (p. ex secondaire I, écoles professionnelles, maturité professionnelle) n'ont pas été pris en compte.

Le questionnaire a été conçu en deux versions (allemande et française) et a été envoyé début 2007 à 71 écoles. Grâce à des rappels répétés, le retour, qui dès le début avait déjà été réjouissant, a encore pu être considérablement accru: jusqu'à l'été, pas moins de 70 des 71 écoles contactées ont répondu au questionnaire. Une seule

¹ En allemand également *Sprachbad* («bain de langue»), lorsqu'une grande part de l'enseignement est bilingue, ou *Sprachdusche* («douche de langue»), quand la part de l'enseignement bilingue est plus faible.

² Si l'accent est davantage mis sur l'enseignement de la langue (tout en visant la transmission de connaissances non linguistiques), on parle également de *Content and Language Integrated Learning* (CLIL) ou d'*Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère* (EMILE). Les deux termes s'utilisent parfois pour désigner l'enseignement bilingue.

école n'a pas répondu; les données à son sujet ont été reconstruites, dans la mesure du possible, à partir d'autres sources accessibles. Comme une des écoles contactées ne propose pas de filière immersive, le nombre de gymnases avec une maturité bilingue se porte à septante (N=70).

2.2 Structure du questionnaire

Le questionnaire (cf. annexe), composé de huit pages A4, pose en tout 21 questions, qui peuvent être regroupées selon les domaines suivants:

- La filière bilingue
 - Depuis quand la filière existe-t-elle? (question 1)
 - Pourquoi la filière bilingue est-elle proposée? (question 4)
 - Quels sont les facteurs de réussite? (question 21)
 - Existe-t-il des séances d'information (question 18), une documentation du programme (question 19) ou un contrôle de la qualité (question 20)?
- La langue d'immersion
 - Quelle est/quelles sont la/les langue(s) d'immersion? (question 2)
 - Quels ont été les critères de choix pour la/les langue(s) d'immersion? (question 3)
- Durée et contenu de la filière bilingue
 - Quelle est la durée du programme? (question 5)
 - Quelles branches sont enseignées dans la langue d'immersion? (question 6)
 - Combien d'heures par semaine sont dédiées à l'enseignement de la langue d'immersion et combien à celui des disciplines non linguistiques en immersion? (question 7)
 - Y a-t-il des différences dans l'enseignement de la langue d'immersion? (question 14)
 - Des séjours linguistiques ou des cours de soutien sont-ils prévus? (question 15)
 - Est-il possible de passer un certificat de langue? (question 16)
- Les élèves et les classes
 - Combien d'élèves ont commencé une formation bilingue depuis l'an 2000? (question 8)
 - Quel est le taux d'abandon (question 9) et quels sont les motifs pour l'abandon? (question 10)
 - Comment se composent les classes bilingues (question 13) et quels sont les effectifs? (question 11)
 - Quelles sont les conditions préalables pour la participation, y a-t-il une sélection? (question 12)
- Les enseignant-e-s
 - Quelles qualifications doivent avoir les personnes qui enseignent une discipline non linguistique en immersion? (question 18)

2.3 Traitement des données

Outre le questionnaire lui-même, nous avons évalué toute une série d'autres documents: matériel d'information qui nous a été adressé par les écoles, directives cantonales, travaux de recherches sur divers projets, etc. Nous avons obtenu des données supplémentaires sur les gymnases suisses (bilingues) par l'Office fédéral de la statistique et par la Commission suisse de maturité. Toutes les données ont été saisies dans une banque de données et analysées à l'aide du logiciel de statistique *SPSS*.

Notre critère principal pour l'analyse et la présentation des données est la région linguistique, qui sert de variable indépendante dans la plupart des cas³. A côté des catégories D (gymnases alémaniques) et F (gymnases romands), nous avons décidé de créer une catégorie supplémentaire BIL (gymnases bilingues)⁴. Elle s'est imposée

³ D'autres critères de classification (p. ex. la langue d'immersion) auraient pu être retenus et auraient permis une autre utilisation des données.

Il s'agit de six gymnases: trois établissements à Biel/Bienne (Deutsches Gymnasium, Gymnasium Alpenstrasse, Gymnase français de Bienne) et trois établissements à Fribourg (Collègue St-Michel, Collège Sainte-Croix, Collège de Gambach).

pour les raisons suivantes: d'une part ces gymnases proposent – seuls ou en collaboration avec une école partenaire – deux langues d'immersion (allemand et français), et d'autre part, plusieurs écoles se définissent ellesmêmes explicitement comme bilingues. Par ailleurs, les villes de Bienne et Fribourg sont en général considérées comme les deux villes bilingues les plus importantes de Suisse.

Tableau 1: Nombre de programmes immersifs par région linguistique

Les septante gymnases évalués (N=70) se répartissent comme suit dans les trois régions linguistiques:

Région linguistique	nombre de programmes immersifs
Gymnases en Suisse alémanique (D):	43 programmes immersifs
Gymnases en Suisse romande (F):	21 programmes immersifs
Gymnases des villes bilingues (BIL):	6 programmes immersifs

Une telle catégorisation selon la région linguistique ne peut pas tenir compte de certains cas particulièrement intéressants. Il ne vaudrait cependant pas la peine de former des catégories spéciales pour ces cas-là, p. ex:

- le *Liceo artistico* à Zurich, fonctionnant en italien et en allemand
- les trois gymnases du canton trilingue des Grisons, qui travaillent avec deux ou même trois langues de départ et d'immersion⁵

Si une école a changé l'offre d'immersion au cours des années, nous avons retenu la dernière configuration (actuellement en vigueur). En revanche, si deux programmes différents coexistent, nous en avons tenu compte et l'indiquerons dans le texte.

En ce qui concerne quelques questions (p. ex. le calcul du nombre moyen de leçons en immersion par année scolaire), une différence a été faite, lors de l'analyse, entre les programmes qui sont principalement effectués dans l'école même et ceux qui prévoient un long séjour dans la région linguistique correspondante (et qui proposent par conséquent moins d'enseignement en immersion).

Je remercie Anton Näf, Natacha Reynaud et Gabriela Steffen pour la lecture attentive d'une première version de ce rapport. Pour la traduction française, je remercie en plus Matthieu Bulliard et François Spangenberg. Mes remerciements vont aussi à Thomas Lüthi (SER), qui a mis en page la présente publication.

15

Les gymnases des Grisons, tout comme le Liceo artistico, sont attribués dans cette recherche à la catégorie D (gymnases suisse-alémaniques).

3. Les conditions-cadres de la Confédération et des cantons

Les gymnases qui proposent une filière de formation bilingue ne sont pas complètement libres dans l'organisation de leurs programmes, puisqu'ils doivent se tenir à certaines conditions-cadres. D'une part, ils doivent respecter les décisions de la Confédération (c'est-à-dire de la Commission suisse de maturité), qui déterminent en particulier la langue d'immersion et le choix des branches. D'autre part, il existe dans quelques cantons des guides et des exigences, qui sont obligatoires pour les gymnases concernés, ainsi que des dispositions régissant la mise sur pied de programmes d'immersion dans le cadre d'un projet scolaire.

3.1 Conditions-cadres de la Confédération

L'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) de 1995 constitue la base pour les filières bilingues menant à la maturité. Sous le point *Dispositions particulières*, dans l'article 18, on trouve:

Art. 18

La mention bilingue attribuée par un canton selon sa propre réglementation peut être reconnue.

La Commission suisse de maturité (CSM) a élaboré un catalogue de critères pour la *Reconnaissance des maturités* cantonales bilingues, qu'elle utilise pour l'évaluation des nouveaux dossiers. Elle prévoit trois variantes de programmes immersifs (B1-B3), pour lesquelles elle indique les exigences minimales:

A. Langues et disciplines

- 1. La langue pour laquelle la mention est souhaitée (ci dessous: la langue) est une langue nationale ou l'anglais.
- 2. La langue est une des langues choisies par le candidat pour la maturité, que ce soit en disciplines fondamentales ou en option spécifique.
- 3. Le cas des écoles suisses à l'étranger est traité spécifiquement.

B. Conditions minimales

B1 Enseignement par immersion «partielle»

- 1. En plus des cours de la langue, les disciplines correspondant au moins à deux notes sur le certificat de maturité sont enseignées et évaluées dans la langue. Une de ces disciplines au moins est du domaine des sciences humaines.
- 2. Les programmes et les exigences ne sont pas réduits spécifiquement pour cette mention. Le niveau est maintenu tant pour les objectifs que pour les contenus et les critères d'évaluation.
- 3. Le nombre minimum d'heures d'enseignement par immersion représente 600 heures, sans compter les cours de langue.
- 4. Le nombre maximum d'heures d'enseignement dans la langue, en comptant les cours de langue, représente la moitié des heures.

B2 Immersion «totale» par séjour dans une autre région linguistique

- 1. L'immersion dans une autre région linguistique représente au moins une année scolaire.
- 2. Après le séjour linguistique, l'élève termine le gymnase dans une classe bilingue.
- 3. Les disciplines correspondant au moins à deux notes sur le certificat de maturité sont évaluées dans la langue. Une de ces disciplines au moins est du domaine des sciences humaines.

B3 Immersion «totale» par fréquentation du gymnase dans une autre langue 1

La mention bilingue peut aussi être accordée aux élèves ayant une langue nationale comme langue maternelle et faisant leurs études gymnasiales dans une autre région linguistique ou dans une école d'une autre langue 1. Alors:

- En plus de la langue, les disciplines correspondant au moins à deux notes sur le certificat de maturité sont évaluées dans la langue. Une de ces disciplines au moins est du domaine des sciences humaines.
- Le programme de cette discipline inclut les dimensions culturelles spécifiques de la langue maternelle et une étude comparée de thèmes qui mettent en valeur les approches propres à chacune des deux aires linguistiques.

En ce qui concerne l'examen suisse (auparavant: fédéral) de maturité, les dispositions exactes sont fixées dans *l'Ordonnance sur l'examen suisse de maturité* (1998, modifiée en 2002)⁶. La manière de se préparer à l'examen suisse de maturité est laissée au libre choix des candidat-e-s, qui peuvent suivre une école préparatoire ou se préparer de manière autodidacte aux examens. Il n'est donc pas nécessaire de faire référence à l'enseignement bilingue dans cette ordonnance. Par contre, les détails de l'examen doivent être réglés de manière exacte, de sorte que les dispositions correspondantes sont pour certains points plus explicites que celles qui concernent les écoles cantonales de maturité:

Art. 17 Maturité bilingue

- 1. Le candidat a la possibilité d'obtenir un certificat portant la mention «maturité bilingue» s'il présente dans une deuxième langue les épreuves de trois disciplines.
- 2. Ces disciplines sont choisies parmi
 - a. l'histoire, la géographie, l'introduction à l'économie et au droit, la biologie, la chimie et la physique, en disciplines fondamentales;⁷
 - b. l'histoire, la géographie, l'économie et droit, la biologie, la chimie, la physique, la philosophie et la pédagogie/psychologie, en option complémentaire.
- 3. Une des disciplines au moins doit être du domaine des sciences humaines.
- 4. La deuxième langue peut être choisie parmi les langues nationales suivantes: allemand, français et italien. Le Secrétariat d'Etat peut autoriser le choix de l'anglais.
- 5. La commission peut adapter la forme des épreuves aux exigences de la mention bilingue.
- 6. Elle peut introduire progressivement les disciplines proposées au choix des candidats.
- 7. Elle définit les disciplines proposées et réglemente la procédure d'examen dans les directives.

⁶ État au 5 décembre 2006.

Il est étonnant de constater que les mathématiques, en tant que seconde branche la plus fréquemment enseignée en immersion (cf. chapitre 5.3.3.), ne soient pas mentionnées.

3.2 Conditions-cadres des cantons

Il n'existe pas dans tous les cantons des dispositions sur l'organisation des filières bilingues dans les gymnases. Plus particulièrement, il n'existe que peu ou pas de conditions-cadres cantonales dans les plus petits cantons ou dans ceux où peu d'écoles – voire une seule – proposent une filière bilingue. Là où existent des recommandations, elles ne sont pas toujours détaillées ni même obligatoires. Ci-dessous nous mentionnons quelques caractéristiques citées à plusieurs reprises, mais aussi certaines dispositions particulières.

Règlementation détaillée des filières de formation bilingue

Quelques cantons ont élaboré des dispositions détaillées sur leurs programmes bilingues. Les suivants en font partie:

- L'ordonnance sur les gymnases (Mittelschulverordnung) a été modifiée en 2005 dans le canton d'Argovie, afin de régler l'ouverture de filières bilingues; l'année précédente, le Conseil d'État avait approuvé un concept d'enseignement bilingue dans les gymnases argoviens.
- Le canton de Berne s'est engagé, dans la Loi sur les écoles de maturité (2001), à encourager les maturités bilingues. En outre, il a fixé les exigences qui doivent être remplies afin que le canton puisse déposer une demande de reconnaissance auprès de la Commission de maturité.
- Le canton de **Fribourg** a présenté quatre différents modèles d'immersion dans les *Lignes directrices de la Direction de l'Instruction publique*, *de la culture et du sport* (2001): *Bilinguisme par immersion totale*, *Classes bilingues*, *Cours bilingues* ainsi que *Enseignement dans la langue partenaire*. Tandis que les trois derniers programmes cités correspondent à un enseignement en immersion «partielle» (selon la CMS), il s'agit en revanche pour le *Bilinguisme par immersion totale* d'une variante d'*immersion «totale» par séjour dans une autre région linguistique*, ce dernier ne devant, dans un canton bilingue, pas forcément être associé à un changement du lieu où se trouve l'école. Les élèves qui parlent la langue partenaire particulièrement bien peuvent suivre tant l'enseignement de l'allemand que celui du français avec les élèves de langue maternelle.
- Le Collège de Genève fixe dans les *Directives d'admission à la maturité mention bilingue allemand ou anglais pour la rentrée 2007* les conditions d'admission pour les filières bilingues dans le canton de **Genève**.
- Le département de l'éducation du canton de **Vaud** publie chaque année une brochure avec les dispositions sur la maturité bilingue (*Préparation d'une maturité avec mention bilingue français allemand dans les écoles de maturité des gymnases du Canton de Vaud*), qui décrit les deux filières (immersion longue et courte) et propose une liste avec les différentes personnes de contact dans les écoles.
- Le Bildungsrat du canton de **Zurich** a fixé dans le Reglement für die Aufnahme in einen zweisprachigen Maturitätsgang an den Gymnasien des Kantons Zürich entre autres points principalement les conditions d'admission.

Dans les autres cantons, les règlements relatifs aux filières bilingues sont moins détaillés ou apparemment inexistants. Si le canton fixe des dispositions, elles concernent les domaines suivants:

- Certains cantons déclarent qu'ils encouragent la création de programmes bilingues.
- D'autres cantons vont plus loin et ordonnent la formation de filières d'enseignement bilingue. Cela a pour conséquence que la création de ces filières ne correspond pas toujours à la libre volonté de l'école. Deux gymnases argoviens dénoncent cela.
- La **langue d'immersion** peut également être fixée par le canton (p. ex. l'anglais dans les cantons d'Argovie, St-Gall et Zurich). Ceci est également critiqué par quelques gymnases de manière plus ou moins directe.
- Quelques cantons lient la création de filières bilingue à un projet scolaire limité dans le temps (p. ex. à St-Gall et en Thurgovie).
- Le canton peut déterminer quel(s) modèle(s) les écoles peuvent/doivent proposer et quelles modalités exactes sont prévues.
- Certains détails qui concernent la préparation et la réalisation de l'enseignement bilingue peuvent aussi être mentionnés: la qualification des enseignant-e-s, la mention sur le certificat de maturité, le nombre et la taille des classes bilingues, ou les critères d'admission et de sélection pour les élèves qui veulent suivre une formation bilingue. Concernant ce dernier point, il est clair que, dans la plupart des cas, les programmes immersifs s'adressent plus particulièrement aux bon-ne-s élèves; le canton de Thurgovie parle explicitement d'«encouragement pour les élèves doué-e-s».

4. Les écoles

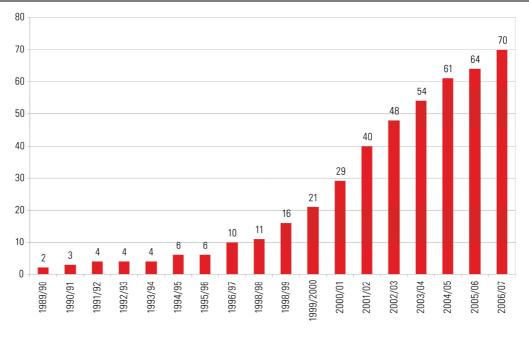
4.1 Progression constante des programmes immersifs

Aujourd'hui, il existe au moins une filière bilingue dans 70 gymnases; dans certaines écoles, il y a même deux programmes différents. Cela correspond à environ 40 % des gymnases suisses⁸. La fin de cette tendance à la hausse n'est pas encore en vue, car de nouvelles filières bilingues sont en préparation. En Suisse romande, le potentiel semble désormais atteint, tandis qu'en Suisse allemande, de nouvelles filières continuent à être ouvertes.

Tableau 2: Nouvelles écoles avec programme immersif par année scolaire⁹

Année scolaire	D	F	BIL	Total
1989/1990	1	1	0	2
1990/1991	0	0	1	1
1991/1992	0	0	1	1
1994/1995	1	1	0	2
1996/1997	1	3	0	4
1997/1998	1	0	0	1
1998/1999	0	1	4	5
1999/2000	3	2	0	5
2000/2001	2	6	0	8
2001/2002	7	4	0	11
2002/2003	8	0	0	8
2003/2004	3	3	0	6
2004/2005	7	0	0	7
2005/2006	3	0	0	3
2006/2007	6	0	0	6
Total	42	21	6	70

Graphique 1: Nombre d'écoles avec programme immersif par année scolaire (cumulés)



Selon la Commission suisse de maturité, il y a en Suisse 177 gymnases reconnus par la confédération et la CDIP (parmi ceux-ci six écoles pour adultes). Cf. http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/schulen.pdf (consulté le 13 septembre 2007).

Pour les gymnases qui n'ont pas répondu à la question sur le début du programme d'immersion, nous avons retenu l'année durant laquelle la Commission suisse de maturité a approuvé le programme.

L'enseignement bilingue au niveau gymnasial n'est rien de nouveau, notamment à proximité des frontières linguistiques, où la connaissance des langues a toujours eu une valeur particulière. Surtout durant les années 1990 (cf. tableau 2 et graphique 1), l'accroissement des programmes bilingues a été considérable, principalement dans la seconde moitié de la décennie. Chaque année, à partir de 1998, en moyenne une demi-douzaine de nouveaux gymnases ont proposé une filière bilingue. Les écoles ont ainsi réagi rapidement aux nouvelles dispositions du règlement de maturité de 1995 et ont mis sur pied de nombreuses nouvelles formations en peu de temps. Les programmes bilingues qui avaient été créés auparavant avaient donc un caractère pionnier, puisqu'ils avaient introduit, sans ancrage légal, un modèle d'enseignement innovant. Suite à l'introduction de la nouvelle maturité bilingue par l'ORM, en 1995 (article 18), certaines écoles ont dû procéder à des modifications organisationnelles profondes; un gymnase fribourgeois a répondu comme suit à la question sur le début de formation bilingue:

«Formation bilingue depuis toujours (1905!), c'est une tradition de l'école. Formellement, avec mention expresse sur le titre: depuis 1998/99. Avant, cela apparaissait du fait que le nom de la discipline suivie était indiqué dans la langue d'enseignement (fr ou dt).» (Collège de Gambach)

Ce n'est que dans de rares cas que l'ensemble des élèves d'un gymnase suit un programme bilingue; en règle générale il n'y a que quelques classes isolées ou quelques élèves qui procèdent à un échange. En ce qui concerne le nombre d'élèves dans les filières bilingues, cf. chapitre 6.

La plupart des programmes immersifs sont ininterrompus depuis leur création; dans quelques cas, il y a eu des modifications dans la réalisation concrète du programme, surtout en ce qui concerne la langue d'immersion. Dans certaines écoles, il n'y a pas de classe bilingue lorsque le nombre d'inscriptions est insuffisant.

4.2 Des programmes bilingues dans 18 cantons sur 26

A ce jour, 18 cantons sur 26 ont introduit une filière bilingue au moins dans un gymnase. Le tableau suivant montre combien d'écoles par canton offrent un enseignement en immersion au niveau du secondaire II.

Canton	Nombre de programmes	Canton	Nombre de programmes	Canton	Nombre de programmes
JU	1	NE	3	FR	4
LU	1	SG	3	GE	5
SH	1	TG	3	AG	6
SZ	1	VS	3	BE	7
BL	2	ZG	3	VD	9
GR	3	BS	4	7H	11

Tableau 3: Nombre de programmes immersifs par canton

Les (demi-)cantons suivants ne proposent pas de maturité bilingue: AI, AR, GL, NW, OW, SO, TI, UR. Parmi ceuxci se trouvent les six cantons ayant le plus petit nombre d'habitants, le canton de Soleure (de taille moyenne) et le canton italophone du Tessin. Le nombre des gymnasien-ne-s de ces cantons est relativement petit (les sept cantons alémaniques totalisent environ 3.9 % des gymnasien-ne-s suisses, le Tessin environ 7.6 %)¹⁰. Cela signifie que la grande majorité des gymnasien-ne-s suisses ont la possibilité de suivre une filière bilingue dans leur propre canton.

4.3 Raisons pour l'ouverture d'une filière bilingue

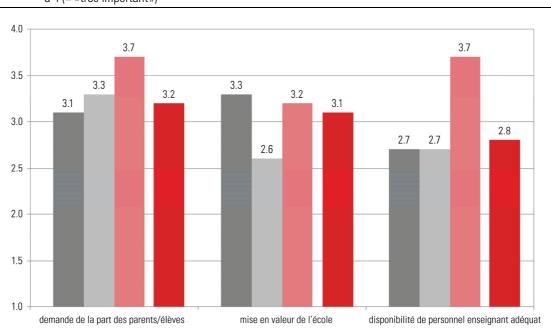
Dans notre enquête, nous avons demandé aux gymnases pourquoi ils proposent une filière bilingue menant à la maturité. Outre les réponses proposées, la catégorie *autre raison, c'est-à-dire...* pouvait également être cochée, et de nombreuses directions d'écoles en ont fait usage.

¹⁰ Base: l'ensemble des élèves des écoles préparant à la maturité (année scolaire 2006/2007). Source: Office fédéral de la statistique.

Parmi les trois raisons proposées dans le questionnaire, c'est la «demande de la part des parents/élèves» qui a été perçue comme la plus importante. La demande pour des classes bilingues est un argument particulièrement décisif dans les gymnases des villes bilingues, mais elle se révèle également être un argument de poids en Suisse alémanique et romande.

La seconde raison la plus importante est la possibilité de mettre l'école en valeur à travers le programme bilingue. En particulier les gymnases suisses alémaniques attribuent un grand poids à cette mise en valeur – contrairement aux gymnases romands, pour lesquels c'est beaucoup moins le cas.

Finalement, la disponibilité de personnel enseignant adéquat ne semble être une raison décisive pour l'ouverture de classes bilingues que dans les gymnases des villes bilingues; dans les régions monolingues, cette raison a été considérée comme ni importante ni insignifiante (les moyennes pour la Suisse alémanique et romande ne se situent qu'à peine au-dessus de la valeur moyenne de 2.5)¹¹. À première vue, il peut sembler paradoxal que la présence de personnel enseignant adéquat soit considérée comme un facteur important dans des régions où l'on peut penser qu'il est peu probable qu'un manque existe. Toutefois cela peut vraisemblablement révéler l'effort des écoles des cantons bilingues pour offrir un enseignement d'un niveau très élevé, dispensé par des personnes si possible de langue maternelle, ce qui apparait également dans les compétences exigées pour les enseignant-es travaillant en immersion (cf. chapitre 7).



Graphique 2: Raisons pour l'ouverture d'une filière de formation bilingue (possibilités de réponse: de 1 (= «peu important.») à 4 (= «très important»)

Toute une série d'autres motifs ont été mentionnés. En Suisse alémanique et en Suisse romande, certaines écoles n'ont décidé de créer une filière d'étude bilingue que de manière partiellement autonome: environ dix pour cent des directions d'école indiquent qu'ils ont suivi une directive politique, qui doit être interprétée comme une volonté d'encourager l'enseignement bilingue au niveau cantonal.

Le poids et l'importance de la langue d'immersion sont souvent mentionnés, indépendamment du fait qu'il s'agisse de l'anglais (en tant que langue mondiale et scientifique) ou d'une langue nationale. Une maturité bilingue doit préparer à des études dans une autre partie du pays ou à des études en anglais, que ce soit en Suisse ou à l'étranger. Sont mentionnées: les écoles polytechniques fédérales ou, dans le canton du Jura, l'université de Berne. Les connaissances linguistiques supérieures des diplomé-e-s doivent contribuer à améliorer leurs chances

-

D

■ E

BIL

Moyenne

¹¹ Sur l'échelle à quatre valeurs, 1 et 2 correspondent à des raisons considérées comme non importantes, 3 et 4 aux raisons jugées importantes.

sur le marché des études et du travail. Un gymnase propose une filière de maturité allemand-anglais dans le but de revaloriser l'option spécifique latin-grec.

Quelques écoles citent plus généralement l'amélioration des compétences linguistiques et culturelles visées par l'enseignement bilingue. L'encouragement du bilinguisme et de la communication au-delà des frontières est mentionné comme raison principalement par les gymnases des cantons et villes bilingues. Un gymnase biennois se réfère explicitement à la fonction du gymnase comme reflet de la situation sociale à Bienne.

Dans quelques réponses se reflètent aussi l'esprit pionnier et un engagement personnel, qui sont des conditions importantes pour la réussite d'une nouvelle filière: deux directions d'école déclarent avoir introduit la filière bilingue « par conviction ». De même, l'idée directrice pour l'enseignement en immersion peut être la volonté de proposer une offre supplémentaire aux élèves particulièrement motivés. Une école parle explicitement d'encouragement des élèves doué-e-s.

4.4 Raisons pour la réussite d'une filière bilingue

À la fin du questionnaire, les écoles ont été interrogées sur les facteurs qui leur paraissaient décisifs pour le succès de l'enseignement bilingue. Neuf facteurs étaient suggérés, mais il y avait aussi la possibilité d'ajouter d'autres conditions de réussite.

Parmi les facteurs cités, tous sans exception ont été considérés comme (plutôt) importants; le facteur «choix des branches enseignées en immersion» est celui qui a le moins d'importance. C'est notamment dans les gymnases des villes bilingues que la question du choix des branches joue un moindre rôle. Les raisons de ce résultat surprenant ne sont néanmoins pas très claires.

Les compétences linguistiques des enseignants sont considérées comme le facteur le plus important¹², et en particulier leur disposition à effectuer du travail supplémentaire. La qualité de l'enseignement des disciplines non linguistiques, la motivation des élèves (notamment dans les écoles de Bienne et Fribourg), ainsi que la collaboration de toutes les personnes impliquées dans le projet ont également beaucoup de poids.

La caractéristique commune des facteurs considérés comme les plus importants est le fait qu'ils concernent les personnes qui sont directement impliquées dans l'enseignement bilingue, sa conception et sa réalisation, c'est-à-dire principalement les enseignant-e-s et les élèves. Les autres facteurs, plutôt de nature technique – comme l'organisation du projet, son financement ou le choix des matières enseignées en immersion – jouent en revanche un rôle secondaire. La formation de base et continue des enseignant-e-s semble, aux yeux des directions, moins compter que l'engagement concret dans le fonctionnement de l'école ou leur disposition à effectuer du travail supplémentaire.

Les conditions qui apparaissent comme importantes ne semblent, dans la pratique, pas toujours être complètement remplies. Plusieurs remarques manuscrites montrent des contradictions entre souhait et réalité, par exemple pour le financement du projet ou la collaboration des élèves, qui ne correspond pas toujours aux attentes et qui peut, après une certaine euphorie initiale, décliner.

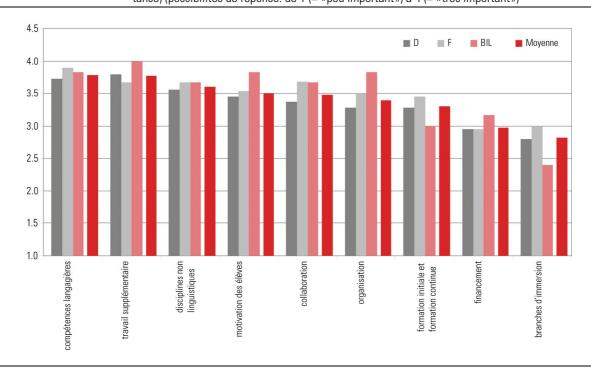
Le fait qu'un programme exigeant comme la filière bilingue dépende en grande mesure de la collaboration des personnes impliquées apparait aussi dans les raisons qui ont été mentionnées sous *autres*, à *savoir...*: maintes fois est mentionné le soutien du corps enseignant et également la créativité, nécessaire pour la préparation des leçons, tout comme la qualification des enseignant-e-s.

Quelques facteurs sont cités une fois: l'importance d'avoir une personne responsable du projet, le soutien du projet par les autorités cantonales ou la publicité résultant du bouche-à-bouche entre les élèves. Un commentaire concerne les séjours linguistiques, pour lesquels il serait important que les élèves sachent qu'il n'en va pas que de l'acquisition de compétences scolaires, mais aussi de l'amélioration de la compétence sociale:

«Si un séjour dans la région linguistique est exigé, [il est] nécessaire que les élèves aient conscience que ce projet de formation est exigeant tant au niveau des compétences scolaires à acquérir qu'au niveau des compétences sociales requises.»

Dans les gymnases des villes bilingues, ce critère a été considéré sans exception comme «très important».

Graphique 3/tableau 4 Facteurs décisifs pour la réussite de l'enseignement bilingue (selon degré descendant d'importance) (possibilités de réponse: de 1 (= «peu important») à 4 (= «très important»)



	D	F	BIL	Moyenne
Compétences langagières des enseignants	3.7	3.9	3.8	3.8
Bonne volonté des enseignants à assumer le travail supplémentaire	3.8	3.7	4.0	3.8
Qualité de l'enseignement des disciplines non linguistiques	3.6	3.7	3.7	3.6
Haute motivation des élèves	3.4	3.5	3.8	3.5
Collaboration de toutes les personnes concernées	3.4	3.7	3.7	3.5
Organisation claire du projet	3.3	3.5	3.8	3.4
Formation de base et formation continue des enseignants	3.3	3.4	3.0	3.3
Financement suffisant du projet	3.0	3.0	3.2	3.0
Choix adéquat des branches d'immersion	2.8	3.0	2.4	2.8

4.5 Documentation

Dans le questionnaire, les gymnases étaient priés de lister et de joindre à la réponse le matériel d'information et de documentation existant en relation avec la filière bilingue. De plus, les informations disponibles sur les sites internet des écoles ont également été recueillies et analysées, tout comme les dispositions légales des cantons (cf. chapitre 3.2).

Il apparait qu'il existe souvent un matériel très fourni au sujet des filières bilingues menant à la maturité, que ce soit sous forme électronique et/ou de papier. Dans les paragraphes suivants, les différentes sources ne seront pas listées de manière systématique et leur contenu ne sera pas comparé. Mais nous proposerons un bref aperçu des différents supports d'informations.

Les écoles proposent le plus fréquemment des **feuilles, brochures ou flyers d'information** sur leur programme d'immersion, qui offrent un aperçu des caractéristiques de base de l'enseignement immersif, mais qui parfois exposent également des détails. Ils contiennent des informations sur le modèle concret d'une école (ou d'un canton), sur les matières enseignées en immersion ou sur des détails pratiques, par exemple les séjours linguistiques à effectuer, etc.

Bien que ce matériel ait comme rôle principal de servir de source d'information, il ne faut pas oublier qu'il a également une certaine fonction publicitaire: les écoles informent (aussi) afin d'attirer de nouveaux élèves pour la filière bilingue. Ainsi, les récits d'élèves qui ont déjà terminé la formation contribuent, plus ou moins explicitement, à faire la promotion d'un certain modèle.

Les informations s'adressent en partie aux élèves, mais aussi aux parents. Les renseignements qui leur sont destinés abordent de manière plus complète certaines craintes par rapport à l'enseignement bilingue, par exemple sous forme d'argumentaire. La plupart des feuilles d'information sont élaborées par les écoles elles-mêmes; dans certains cantons en revanche c'est le département de l'instruction publique ou un groupe de coordination qui prend en charge une partie du travail d'information.

À côté du matériel d'information générale, beaucoup d'écoles offrent des **informations détaillées** très concrètes, qui donnent des renseignements sur certains aspects (p. ex. la grille horaire ou les combinaisons de branches possibles).

Dans beaucoup d'écoles il y a des **règlements** et/ou **guides** au sujet de la filière de formation bilingue. Ils contiennent par exemple les exigences cantonales¹³, auxquelles les écoles doivent se tenir (concept cantonal des langues, décisions du Conseil d'État, correspondance entre école et direction de l'instruction publique) ou des normes internes sur l'enseignement bilingue liées à une école en particulier (p. ex. règlement d'admission ou de promotion). Quelques écoles ont joint au questionnaire la reconnaissance de leur programme de formation par le Département fédéral de l'intérieur; le *Liceo Artistico* ajoute même son traité d'état avec l'Italie.

Dans de nombreux établissements, l'introduction d'une filière de formation bilingue a été soigneusement planifiée et contrôlée. Divers **concepts** (pour la planification avant l'introduction, mais aussi des concepts de qualité et d'évaluation) en sont témoin. Les écoles citent également différents types d'évaluation (interne ou externe) et de recherche en rapport avec le programme en immersion, sous la forme de rapports d'évaluation (sur les phases pilotes ou l'enseignement en cours) ou de travaux de recherche.

Un grand nombre d'écoles informent de manière très offensive à propos de leur enseignement, ce qui démontre que les directions se soucient de leur image et de leur profil. Un grand nombre d'articles et de rapports sur les programmes bilingues (dans des revues spécialisées, publications des départements de l'instruction publique, sur internet, etc.) informent sur les nouveaux programmes (avec un caractère publicitaire plus ou moins prononcé); dans quelques cas il en résulte de véritables dossiers de presse.

Comme beaucoup de programmes d'immersion sont encore relativement nouveaux (et par conséquent peu connus), la quantité considérable d'informations diffusées par les écoles est compréhensible. En revanche, quand l'enseignement bilingue devient une routine, le besoin de faire de la publicité et de diffuser de l'information n'est plus vraiment le même.

24

Dans quelques rares cas, les directions d'écoles renvoient à l'Ordonnance sur l'examen suisse de maturité.

4.6 Formation continue, information et évaluation

Dans le questionnaire, les écoles ont été priées d'indiquer quelles formations continues et séances d'information elles proposent, et également s'il existe un contrôle de la qualité ou un accompagnement scientifique du projet. Les réponses à ces deux questions sont trop hétérogènes et disparates pour être analysées en détail. C'est pour-quoi nous les résumons ci-dessous de manière sommaire.

4.6.1 Formations continues et séances d'information organisées par l'école

Il n'y a qu'une partie des écoles qui déclarent informer au sujet de l'enseignement bilingue ou former les enseignants qui participent aux projets. Quelques gymnases (alémaniques) disent ne pas proposer de formation continue, mais se réfèrent toutefois à l'offre cantonale. Les écoles qui proposent une offre de formation ou d'information (environ la moitié des écoles) mentionnent les manifestations suivantes:

Formation continue

- Formation continue à l'école (p. ex. avec des conférencières/conférenciers spécialisé-e-s)
- Enseignement de la langue d'immersion
- Cours de conversation, ateliers de langue et de didactique
- Échange entre les enseignant-e-s ou dans des réseaux spécialisés

Information

- Informations pour les futur-e-s élèves des classes bilingues ainsi que pour les parents
- Séances d'information dans les écoles du secondaire I des environs
- Informations pour les enseignant-e-s
- Diverses manifestations scolaires

4.6.2 Contrôle de la qualité et accompagnement scientifique

La majorité des écoles en Suisse alémanique (34 sur 43) ainsi que des villes bilingue (5 sur 6) déclarent que leurs programmes bilingues sont soumis à un contrôle de qualité ou sont accompagnés scientifiquement. En Suisse romande, le nombre est plus faible: il n'y a que 10 écoles sur 21 qui mentionnent des données à ce sujet. Les instruments de contrôle et d'évaluation sont très différents:

- Évaluation interne unique ou périodique (p. ex. par la direction de l'école)
- Sondages (auprès des élèves et/ou des enseignant-e-s)
- Visites de classes (p. ex. par la direction de l'école ou du projet ou par des enseignant-e-s de langue)
- Rencontres avec les autres enseignant-e-s de la même discipline
- Autoévaluation des élèves, tests de compétences
- Feedback anonyme des élèves

Différents programmes scientifiques en rapport avec l'enseignement bilingue ont été mentionnés: deux projets en cours du PNR 56¹⁴, un projet de thèse¹⁵ ainsi que diverses études des universités de Berne et Genève et de la Haute école spécialisée de Zurich.

Les projets Construction intégrée des savoirs linguistiques et disciplinaires dans l'enseignement bilingue au secondaire et au tertiaire (direction: Laurent Gajo, Genève) et La maturité bilingue en Suisse - Évaluation des chances et des risques d'une innovation pédagogique (direction: Anton Näf, Neuchâtel).

La thèse de doctorat de Heidi Bürgi, qui se base sur une étude longitudiale (cf. Bürgi 2007).

5. Les filières bilingues

5.1 Langues d'immersion

La plupart des gymnases qui proposent un cursus bilingue travaillent avec une seule langue d'immersion (59 écoles sur 70). Dans certains cas cependant (11 écoles sur 70), deux langues d'immersion sont proposées. Parmi ceux-là figurent cinq des six écoles dans les deux villes bilingues de Bienne et Fribourg (la sixième école n'offre une deuxième langue d'immersion qu'en collaboration avec une école partenaire); cinq de ces écoles se trouvent en Suisse alémanique et travaillent avec les langues suivantes:

- Anglais et français (trois écoles, à BL, BE, SH)
- Allemand et italien (deux écoles, à ZH, GR)

ainsi que la dernière située en Suisse romande:

Allemand et anglais (GE)

Au total, nous comptons 81 programmes d'immersion qui se départagent cinq langues d'immersion et que nous résumons de la manière suivante:

Tableau 5: Langues d'immersion dans les filières bilingues

	D	F	BIL	Total
Allemand	2	17	5	24
Anglais	36	5	0	41
Français	6	0	6	12
Italien	2	0	0	2
Romanche	2	0	0	2
Total	48	22	11	81

Ce tableau met en évidence que l'anglais est la langue d'immersion la plus utilisée en Suisse alémanique. 36 des 43 écoles (plus de 80 %) ont instauré un cursus bilingue mené en anglais, parfois en parallèle avec une autre langue¹⁶. Dans six écoles (environ 14 %) on trouve le français comme langue d'immersion, dans deux gymnases grisons, ainsi que dans un gymnase zurichois l'italien et le romanche. Le programme d'immersion en allemand, qui pourrait sembler plutôt inhabituel en Suisse alémanique, a sa raison d'être puisqu'une école grisonne, tout comme le *Liceo Artistico*, conduit à la fois un programme avec l'italien (pour germanophones) et un autre avec l'allemand (pour italophones).

En Suisse romande, c'est l'allemand, langue nationale, qui est la langue d'immersion la plus fréquemment employée (dans 17 écoles sur 21), hormis les cinq établissements qui travaillent avec l'anglais.

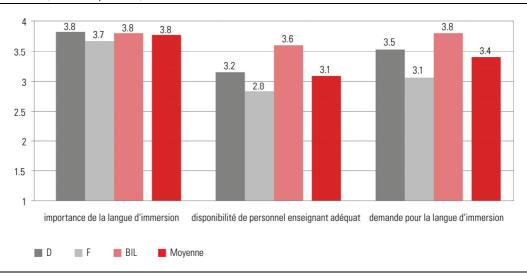
Dans les villes bilingues de Bienne et Fribourg, cinq des six gymnases combinent les deux langues locales et le sixième le fait en collaboration avec un gymnase partenaire.

Dans l'ensemble, l'anglais est la langue d'immersion favorite en Suisse: dans 41 des 70 écoles interrogées (près de 60 %), le cursus bilingue est établi en anglais. Les programmes dans la langue nationale existent avant tout dans les gymnases bilingues et romands.

Les programmes ne sont pas toujours organisés de manière parallèle: dans un gymnase, la filière anglaise a lieu dans l'école même, tandis que la filière française s'effectue en territoire francophone.

5.2 Raisons pour le choix de la langue d'immersion

Graphique 4 Raisons pour le choix de la langue d'immersion (possibilités de réponse: de 1 (= « peu important ») à 4 (= « très important »)



En général, la raison estimée la plus importante quant au choix de la langue d'immersion est l'importance de celle-ci. Les différentes régions linguistiques ne se distinguent que très peu dans leurs réponses à cette question (valeur moyenne de 3.7-3.8). Bien qu'il faille envisager que ce ne soient pas les mêmes traits significatifs qui sont attribués à chacune des langues (p. ex. quand il s'agit d'une langue nationale vs l'anglais), les établissements considèrent que l'importance de la langue d'immersion a une signification remarquable.

À la deuxième place figure la demande pour la langue d'immersion. Pour des raisons évidentes, c'est principalement dans les gymnases bilingues que la demande joue un rôle central (3.8), plus qu'en région alémanique (3.5) et romande (3.1).

La disponibilité de personnel enseignant adéquat suit à la troisième place. Ce critère est également jugé plus important dans les cantons bilingues (où les exigences envers le personnel enseignant sont particulièrement hautes, cf. chapitre 7) que dans les autres régions. Pour la Suisse romande (2.8), c'est la seule valeur qui s'approche de la moyenne (2.5). Dans l'ensemble toutefois, chacune des raisons invoquées est considérée comme significative.

Sous la rubrique *autre raison, c'est-à-dire...* paraissent un grand nombre d'autres motifs. *En Suisse alémanique* (AG, SG et ZH), plusieurs établissements indiquent que le choix de la langue d'immersion s'est fait en relation avec un projet cantonal au sujet de la maturité bilingue. Les réponses de diverses écoles laissent également entendre que la participation de l'établissement n'est pas volontaire, par exemple:

«Der St. Galler Erziehungsrat hat beschlossen, nicht die Schule!»

D'autres écoles soulignent l'importance de la langue d'immersion (à savoir l'anglais), comme primordiale pour les études et dans le domaine du langage scientifique, ou alors, ils affichent leur volonté de se mettre en valeur par rapport aux autres gymnases, avec l'introduction d'un programme bilingue. D'autres motifs sont indiqués, comme le poids de la langue partenaire dans un canton bilingue ou l'idée de promotion: une maturité bilingue est parfois vue comme un programme pour élèves particulièrement performant-e-s.

Les gymnases *romands* soulignent la plupart du temps l'importance de l'allemand en tant que langue nationale: les cantons proches de la frontière linguistique considèrent l'allemand comme une langue partenaire importante, mais les autres cantons romands soulignent également le potentiel culturel et économique de l'allemand; une meilleure connaissance de cette langue est supposée améliorer la mobilité dans le pays.

Les autres considérations des gymnases bilingues biennois et fribourgeois ne sont guère surprenantes: l'importance pour l'individu, mais aussi pour la collectivité de connaître la langue partenaire; l'enseignement bilingue est censé améliorer la cohabitation des langues en ville et dans la région.

5.3 Durée et contenu de la filière bilingue

5.3.1 Durée

La plupart des filières bilingues durent trois ou quatre ans. Quelques écoles proposent toutefois des programmes plus courts (2 ans) ou plus longs, ou alors conçoivent le bilinguisme au niveau gymnasial comme le prolongement de programmes d'immersion déjà existants au secondaire I. Le tableau suivant ne montre que la durée effective des filières bilingues menant à la maturité (c'est-à-dire sans les années précédentes d'enseignement en immersion et sans les «années d'essai» ou de «sensibilisation»). Comme le niveau secondaire (I et II) n'est pas organisé de la même manière dans tous les cantons, la durée maximale d'une filière est sujette à variation. Les programmes les plus longs se trouvent ainsi dans les cantons où le gymnase dure le plus longtemps.

On peut remarquer qu'il existe en Suisse alémanique plus de programmes longs qu'en Suisse romande: la moitié des filières durent quatre ans (et dans quelques cas même cinq). Les formations de cinq ans ne sont prévues que dans les écoles où l'on passe la maturité à la fin de la 13^e année scolaire (p. ex dans le canton du Valais). En Suisse romande (sauf dans le canton de Vaud), la plupart des programmes durent trois ans. Les gymnases vaudois constituent un cas spécial, puisqu'ils prévoient un séjour linguistique et d'étude plus ou moins long, de sorte que, en comparaison, il y ait moins d'enseignement en immersion prévu dans l'école d'origine (un ou deux ans).

Tableau 6: Durée du programme d'immersion dans l'établissement d'origine

	D	F	BIL	Total
2 ans	3	0	0	3
3 ans	17	8	6	31
4 ans	20	2	0	22
5 ans	2	2	0	4
autres programmes ¹⁷	1	9	0	10
Total	43	21	6	70

Comme le nombre d'années scolaires jusqu'à la maturité peut être de 12 ou de 13 ans, une filière qui dure trois ans commence soit en dixième soit en onzième année scolaire. Le tableau suivant indique durant quelle année scolaire commence la filière bilingue (pour les modèles prévoyant un séjour linguistique respectivement: l'échange). Il s'avère qu'il y a ici aussi une différence entre la Suisse alémanique et la Suisse romande: dans la plupart des écoles alémaniques, le programme commence durant la 9° ou la 10° année scolaire, tandis qu'en Romandie, dans la majorité des écoles ce n'est le cas qu'en 11° année.

Tableau 7: Début du programme immersif

	D	F	BIL	Total
9º année scolaire	17	2	0	19
10e année scolaire	18	6	3	27
11 ^e année scolaire	8	13	3	23
Total	43	21	6	70

28

Des filières dans le cadre desquels une partie importante du programme (c'est-à-dire plus d'un mois) est effectuée sous forme d'un échange linguistique ou d'étude dans la région linguistique correspondante.

5.3.2 Enseignement bilingue de disciplines non linguistiques

Il n'y a que très peu de dispositions précises sur le nombre et le choix des disciplines non linguistiques enseignées en immersion. Pour l'immersion partielle, il est simplement imposé aux écoles qu'au moins deux branches avec des notes comptant pour la maturité doivent être enseignées dans la langue d'immersion; une de ces branches doit appartenir au domaine des sciences humaines et sociales. Au moins 600 leçons doivent être enseignées en immersion; toutefois, le nombre de leçons bilingues ne doit pas dépasser la moitié du temps total d'enseignement.

Dans le questionnaire, les directions des écoles ont été invitées à dresser une liste des disciplines non linguistiques¹⁸ enseignées en immersion durant le programme bilingue (avec la dotation horaire correspondante). L'analyse des données récoltées se révèle assez complexe pour diverses raisons. D'une part, il n'est pas toujours clair si une option complémentaire ou une option spécifique doit être suivie de manière contraignante ou non dans le cadre de la filière bilingue. D'autres part, les horaires de plusieurs écoles sont soumis à une certaine variation: quelques branches ne sont par exemple pas proposées chaque année, mais en alternance avec d'autres matières, ou alors les élèves peuvent choisir entre deux disciplines enseignées en immersion. Dans de tels cas, les deux disciplines ont été prises en compte. ¹⁹

En outre, certaines écoles ne proposent pas un seul profil, mais deux combinaisons différentes de branches (p. ex. dans le but de proposer différentes options spécifiques). Dans ce cas, les deux profils ont été pris en compte. Les programmes qui se basent sur un long séjour (c'est-à-dire où toutes les branches sont enseignées, en règle générale, dans la langue seconde) n'ont pas été pris en considération. Dans ce cas, ce n'est que la part d'enseignement immersif dans l'école d'origine qui a été comptabilisée.

Au total, 72 programmes d'immersion ont été analysés (D: 44, F: 22, BIL: 6). Les tableaux ne tiennent compte que des années durant lesquelles a lieu l'enseignement bilingue.

Le terme discipline non linguistique n'a pas été défini dans le questionnaire, et les tableaux suivants restituent les informations qui correspondent à l'interprétation de discipline non linguistique dans les différentes écoles. Ainsi, le travail de maturité est considéré, dans certaines écoles, comme une discipline non linguistique, alors que dans la plupart des listes il n'apparait pas comme branche en tant que telle.

¹⁹ Lorsqu'une branche n'est enseignée que durant un semestre, le nombre d'heures (calculé pour une année entière) a été divisé par deux.

5.3.3 Disciplines non linguistiques enseignées le plus fréquemment en immersion

L'analyse concernant les dernières années avant la maturité apparait dans les tableaux suivants. On peut remarquer que l'histoire est la branche enseignée la plus fréquemment à tous les niveaux de la formation menant à la maturité bilingue (sauf durant la cinquième année avant la maturité (M-5), année d'ailleurs très rare), suivie par les mathématiques. Ces deux branches sont enseignées en immersion dans plus de la moitié des gymnases. D'autres disciplines, comme les arts visuels, la biologie, la chimie, la géographie, la physique, ou encore l'économie et/ou le droit sont également enseignées relativement souvent, mais sont beaucoup moins populaires que les deux leaders que sont l'histoire et les mathématiques. Le succès de ces deux branches réside au moins en partie dans le fait qu'elles sont suivies par l'ensemble des élèves durant toutes les années scolaires, au contraire d'autres disciplines, qui ne sont suivies jusqu'à la maturité que par une partie des gymnasien-ne-s.

Il est frappant de constater que des branches comme le sport ou les arts visuels sont relativement rarement enseignées en immersion, alors que pour ces disciplines la langue joue un rôle moins déterminant (et secondaire pour l'activité sportive et créatrice même) que pour d'autres, plus orientées linguistiquement et cognitivement.

Dû à la multiplicité des disciplines, il n'y a que peu de différences frappantes entre les régions. Ainsi, la philosophie est une branche enseignée assez fréquemment en immersion en Romandie durant l'année de la maturité, tandis qu'en Suisse alémanique la chimie, la physique et la géographie le sont beaucoup plus souvent (également durant les années précédentes). Étant donné que le questionnaire ne comptabilise que les leçons enseignées en immersion, il n'est pas possible de juger si ces différences sont typiques de l'enseignement en immersion ou s'ils coïncident avec des différences d'ordre général au niveau des plans d'étude.

Tab. 8 Disciplines enseignées dans la langue d'immersion en dernière année gymnasiale (année de maturité, M) (N=72)

Tab. 9 Disciplines enseignées dans la langue d'immersion en avant-dernière année gymnasiale (M-1) (N=66)

	D	F	BIL	Total		D	F	BIL	Total
Histoire	38	18	4	60	Histoire	36	15	4	55
Mathématiques	31	13	5	49	Mathématiques	31	12	5	48
Physique	10	2	0	12	Biologie	19	6	1	26
Géographie	8	1	1	10	Physique	20	2	2	24
Économie et/ou droit	7	1	2	10	Géographie	13	4	2	19
Philosophie	0	6	1	7	Chimie	10	0	0	10
Chimie	6	0	0	6	Arts visuels / arts	5	4	1	10
Sport	4	2	0	6	Économie et/ou droit	5	1	1	7
Biologie	5	0	0	5	Musique	3	2	0	5
Arts visuels / arts	4	0	1	5	Sport	3	1	0	4
Option complémentaire (non spécifiée)	1	0	2	3	Option spécifique (non spécifiée)	2	0	1	3
Option spécifique (non spécifiée)	2	0	1	3	Option complémentaire (non spéci-	0	0	2	2
Travail de maturité	0	2	0	2	fiée)	U	U		
Autres ²⁰	2	1	2	5	Travail de maturité	0	2	0	2
					Autres ²¹	0	1	3	4

30

Mentionnés une fois: lettres (D), musique (D), sciences naturelles (BIL), sciences sociales (F), travail de projet (D), branche à option (BIL).

²¹ Mentionnés une fois: philosophie (BIL), religion (BIL), sciences sociales (F), branche à option (BIL).

Tab. 10 Disciplines enseignées dans la langue d'immersion deux ans avant la dernière année gymnasiale (M-2) (N=59)

Tab. 11 Disciplines enseignées dans la langue d'immersion trois ans avant la dernière année gymnasiale (M-3) (N=28)

	D	F	BIL	Total
Histoire	28	9	4	41
Mathématiques	24	4	5	33
Biologie	19	1	3	23
Géographie	14	5	2	21
Physique	14	5	2	21
Arts visuels / arts	4	6	1	11
Chimie	8	1	1	10
Économie et/ou droit	4	1	1	6
Musique	3	3	0	6
Sport	5	1	0	6
Autres ²²	3	1	2	6

	D	F	BIL	Total
Histoire	11	1	0	12
Mathématiques	12	0	0	12
Biologie	10	0	0	10
Géographie	5	3	0	8
Sport	4	3	0	7
Arts visuels / arts	2	4	0	6
Musique	2	2	0	4
Économie et/ou droit	2	1	0	3
Physique	2	0	0	2
Autres ²³	2	0	0	2

Tab. 12 Disciplines enseignées dans la langue d'immersion quatre ans avant la dernière année gymnasiale (M-4) (N=2)

	D	F	BIL	Total
Biologie	1	0	0	1
Géographie	1	0	0	1
Sport	0	1	0	1

La part de l'enseignement en immersion par rapport à l'enseignement total

Nous n'avons pas seulement recueilli le nombre de branches enseignées en immersion, mais aussi le nombre de leçons bilingues. Là non plus il n'est pas toujours possible d'estimer avec précision quels cours sont obligatoires pour l'ensemble des élèves et lesquels correspondent à un cours supplémentaire, facultatif ou complémentaire. Dans le tableau suivant sont indiquées les valeurs moyennes pour les différentes régions; le premier chiffre correspond au nombre minimal de leçons, c'est-à-dire au nombre de leçons pour lesquelles on peut considérer qu'elles sont (ou doivent être) suivies par l'ensemble des élèves. Entre parenthèses, nous indiquons à chaque fois le nombre maximal d'heures, qui comprend également les offres supplémentaires.

Dans cette présentation ne sont *pas* pris en compte les programmes qui imposent un séjour linguistique de longue durée. La prise en compte de ces programmes fausserait les valeurs moyennes, car relativement peu de leçons y sont enseignées en immersion dans l'école d'origine (s'il y en a).

C'est durant l'avant-dernière année gymnasiale (M-1) que la part des disciplines enseignées en immersion est la plus grande, année durant laquelle en moyenne 8.2 leçons sont bilingues. Il s'agit d'une heure de plus par rapport à l'année précédente (M-2), ainsi que pendant l'année de la maturité (M). Durant ces années 7.2 respectivement 6.9 leçons sont bilingues.

Il s'avère que c'est dans les gymnases des régions bilingues qu'en moyenne le plus d'enseignement bilingue est dispensé durant chaque année d'immersion (p. ex. au moins 8.1 leçons durant l'année de la maturité, par rapport à D: 6.9 et F: 6.0). La différence entre les filières des villes bilingues et celles de la Suisse alémanique et romande est très claire pour chaque niveau scolaire (en effet, cette part est plus élevée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, ce qui est principalement dû à la dernière année du gymnase (M)).

²² Mentionnés une fois: informatique (D), enseignement des médias (D), option spécifique (D, BIL), sciences sociales (F).

Mentionnés une fois: lettres (D), musique (D), sciences naturelles (BIL), sciences sociales (F), travail de projet (D), branche à option (BIL).

Tableau 13: Nombre moyen de leçons hebdomadaires enseignées en immersion durant les dernières années gymnasiales (M-3 à M) (entre parenthèses: avec les offres supplémentaires)

	D	F	BIL	Moyenne
М	6.9 (à 7.2)	6.0 (à 6.8)	8.1 (à 8.6)	6.9 (à 7.3)
M-1	8.2 (à 8.5)	7.7 (à 8.2)	9.1 (à 9.8)	8.2 (à 8.6
M-2	7.1 (à 7.3)	6.9	8.7 (à 9.1)	7.2 (à 7.5)
M-3	5.7	3.8	_	5.3

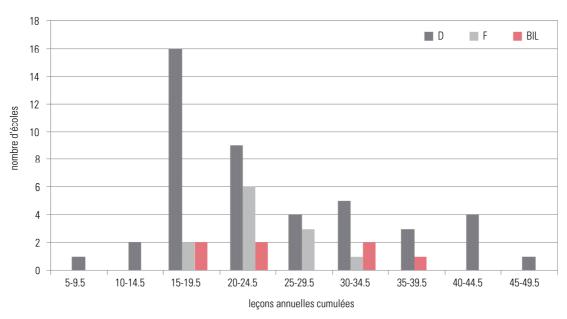
Les mêmes différences apparaissent quand on compare non pas les valeurs moyennes annuelles dans les trois régions, mais le nombre total de leçons enseignées en immersion durant tout le cursus. En moyenne, 23.3 leçons sont enseignées au total en immersion dans les gymnases romands, 24.5 leçons en Suisse alémanique (+ 5.2 %) et même 25.9 leçons dans les gymnases des régions bilingues (+ 11.2 %).

Tableau 14: Nombre moyen de disciplines enseignées en immersion durant toute la filière bilingue (leçons annuelles cumulées et nombre de leçons)

	D	F	BIL	Total
Leçons annuelles cumulées	24.5 (à 25.5)	23.3 (à 24.6)	25.9 (à 27.6)	24.4 (à 25.6)
Nombre de leçons ²⁴	980 (à 1020)	930 (à 984)	1036 (à 1104)	976 (à 1024)

Les valeurs moyennes dissimulent toutefois les différences parfois considérables entre les programmes d'immersion: à l'école proposant le moins d'heures en immersion durant toute la scolarité, il n'y a que huit leçons hebdomadaires au total²⁵, tandis que les établissements qui en proposent la plus grande quantité en dispensent cinq fois plus, à savoir 45.5 leçons. Dans l'ensemble, la variation parmi les gymnases alémaniques est beaucoup plus importante que parmi les gymnases des régions bilingues et francophones.

Graphique 5 Nombre de leçons hebdomadaires cumulées pour l'enseignement des disciplines non linguistiques en L2 durant toute la filière bilingue



²⁴ Le nombre de leçons a été calculé sur la base d'un nombre annuel de leçons hebdomadaires de 40 semaines d'enseignement.

²⁵ Ce gymnase est un des trois établissements qui n'atteignent pas le nombre minimal prescrit de 600 leçons enseignées en immersion. Il n'est cependant pas clair si les «600 heures» mentionnées par la Commission suisse de maturité comme condition minimale (cf. chapitre 3.1) se réfèrent à des leçons (à 45-50 minutes) ou à des heures (à 60 minutes). Si réellement 600*60 minutes doivent être atteintes, 23 gymnases seraient en dessous des exigences de la CSM.

5.4 La langue d'immersion: enseignement, séjours linguistiques et diplômes de langue

5.4.1 Enseignement de la langue d'immersion

Nombre d'heures d'enseignement

La comparaison du nombre de leçons de la langue d'immersion ne révèle pas de grands contrastes entre les différentes régions: pendant toutes les années durant lesquelles a lieu l'enseignement en immersion, les élèves suivent entre 3.1 et 3.7 leçons d'enseignement «normal» de la langue ; généralement un peu plus dans les gymnases des régions bilingues et partout un peu moins pendant les deux années précédant l'année de la maturité.

Tableau 15: Nombre de leçons hebdomadaires pour l'enseignement de la langue d'immersion (sans l'année M-4) (moyenne)

	D	F	BIL	Moyenne
année de la maturité M	3.3	3.5	3.6	3.4
année M-1	3.2	3.1	3.4	3.2
année M-2	3.2	3.3	3.3	3.2
année M-3	3.7	3.7	-	3.7

Contact avec la langue d'immersion

Si l'on additionne les heures d'enseignement de la L2 et l'enseignement immersif, on peut calculer l'importance du contact avec la langue d'immersion.

C'est durant l'avant-dernière année scolaire (M-1) que cet enseignement est le plus important, année durant laquelle en moyenne un tiers (33 %) de l'enseignement a lieu dans la langue d'immersion (langue et disciplines non linguistiques). L'année précédente (M-2) et celle de la maturité (M), cette part est un peu plus faible (en moyenne environ 30-31 %). Dans les écoles où l'on enseigne déjà en immersion trois ans avant la maturité (M-3), la part est encore plus basse (environ 27 %).

Dans les gymnases des régions bilingues, la part des disciplines enseignées en L2 est en général plus élevée que dans les autres régions; cela est peut-être en partie dû au fait qu'aucune filière bilingue n'y dure plus de trois ans ; c'est pourquoi le laps de temps dédié à l'enseignement bilingue est utilisé plus intensivement.

Tableau 16: Proportion de l'enseignement en langue d'immersion (enseignement de langue et enseignement des disciplines non linguistiques) par rapport à l'ensemble du temps d'enseignement (moyenne)

	D		F		BIL		Moyenne	
année de la maturité (M): nombre de leçons par semaine	33.6		32.2		32.1		33.2	
dont: contact avec la langue d'immersion	10.2	30.4 %	9.5	29.5 %	11.7	36.4 %	10.3	31.0 %
année M-1: nombre de leçons par semaine	35		33		34.4		34.5	
dont: contact avec la langue d'immersion	11.4	32.6 %	10.8	32.7 %	12.5	36.3 %	11.4	33.0 %
année M-2: nombre de leçons par semaine	34.8		33.3		34.4		34.5	
dont: contact avec la langue d'immersion	10.3	29.6 %	10.2	30.6 %	12	34.9 %	10.4	30.1 %
année M-3: nombre de leçons par semaine	34		31.9		_		33.5	
dont: contact avec la langue d'immersion	9.4	27.7 %	7.5	23.5 %	-		9	26.9 %

Différences

La différence principale entre les classes bilingues et les classes régulières consiste en la manière dont certaines matières scolaires sont présentées linguistiquement. D'autres différences peuvent résider dans l'enseignement de la langue d'immersion, soit puisqu'il n'y a pas la même dotation horaire en classe bilingue, soit puisque l'on y privilégie d'autres contenus que dans les classes régulières.

Par rapport à l'enseignement de la langue d'immersion comme langue étrangère, nous avons posé la question quant aux différences entre classes bilingues et classes régulières.

Tableau 17: Différences entre l'enseignement en L2 dans les classes bilingues et l'enseignement en L2 dans les classes réqulières

	D	F	BIL	Total
différences	12	6	3	21
pas de différences	28	12	3	43
sans réponse	2	3	0	5
Total	42	21	6	69

Deux tiers des gymnases qui ont répondu à cette question signalent qu'il n'y a pas de différences dans l'enseignement de la langue d'immersion. Les commentaires des autres écoles évoquent une multiplicité de différences possibles.

Plus de contenu, cours plus exigeants, niveau supérieur: Plusieurs établissements déclarent que les élèves des classes bilingues peuvent venir à bout, avec le même nombre de leçons, de plus de matière ou de matière plus intéressante dans les cours de L2. Ils nomment divers exemples: matériel scolaire plus avancé, grammaire, degré de difficulté des lectures, littérature plus exigeante. Dans une école, les cours de L2 des classes bilingues sont donnés par un locuteur natif, ce qui fait que le niveau visé est plus élevé.

Collaboration avec l'enseignement des disciplines non linguistiques: Quelques écoles suisses alémaniques indiquent que la collaboration de l'enseignement de la L2 ou L3 et celui des disciplines non linguistiques est encouragée, ce qui peut mener, dans certains cas, à une augmentation du nombre d'heures. De cette manière, il est possible d'aborder des questions spécifiques à l'enseignement simultané de la langue et des disciplines.

Plus d'heures de cours: Dans de rares cas, les classes bilingues ont plus de cours que les classes régulières. Trois gymnases comptent une leçon de plus²⁶ et un autre même deux leçons supplémentaires. En outre, une école augmente d'une leçon les cours de L2 dans la phase initiale, pour la soustraire ensuite pendant l'année de la maturité.

Deux écoles, tout en indiquant ne pas faire de différence entre classes régulières et classes bilingues, recommandent aux élèves du programme d'immersion (en anglais) de prendre l'anglais comme option spécifique ou comme option complémentaire et d'augmenter ainsi le nombre de leçons en L2.

Moins d'heures de cours: Dans un gymnase romand et un gymnase bilingue, une leçon de moins est dispensée dans les classes bilingues. Dans un autre établissement romand, les élèves de langue maternelle peuvent se faire dispenser des cours de langue et ont donc moins d'heures de cours.

²⁶ Il n'est pas toujours indiqué si l'enseignement supplémentaire est ponctuel ou s'il est offert pendant toute la durée de la filière bilingue.

Mesures de soutien

En relation avec les séjours linguistiques (cf. ci-dessous), nous avons demandé aux écoles si elles prévoyaient des cours de soutien ou aides spécifiques pour la langue d'immersion. Presque trois quarts des écoles ont répondu par la négative (sans grande différence entre les régions linguistiques). Dans les douze gymnases (environ un sixième) qui ont mis en place un dispositif de soutien, il y a différents types d'aide dont les élèves peuvent bénéficier:²⁷

- consultation individuelle, heures de réception
- si besoin, cours de soutien réguliers, appui scolaire
- cours complémentaires donnés par un-e assistant-e de langue étrangère
- cours supplémentaires dans les disciplines non linguistiques enseignées en immersion afin de pouvoir aborder des difficultés linguistiques
- cours d'appui au début de la filière bilingue pour aborder des difficultés linguistiques (p. ex. la terminologie des disciplines)

Certaines écoles regrettent de ne pas pouvoir offrir un appui scolaire adapté (p. ex. assistant-e-s de langue étrangère) pour des raisons financières.

Tableau 18: Cours de soutien dans les filières bilingues

	D	F	BIL	Total
cours de soutien	34	16	1	51
pas de cours de soutien	4	3	5	12
sans réponse	4	2	0	6
Total	42	21	6	69

5.4.2 Séjours linguistiques

Beaucoup d'établissements proposent des séjours linguistiques à côté des cours bilingues ou à la place de ceuxci. Ces séjours seraient l'occasion pour les élèves de mettre en pratique leurs connaissances dans la région linguistique même. Dans de nombreux cas, le séjour linguistique est combiné avec des cours dans une école de langue, cours qui permettent d'exercer intensivement la langue d'immersion.

Certains gymnases avec un cursus bilingue prévoyant des séjours linguistiques prolongés envoient leurs élèves dans des écoles partenaires ou des écoles d'accueil où ils peuvent passer une partie de leur scolarité avant de retourner dans leur école. Les séjours linguistiques de longue durée sont une exception, sauf pour les gymnases du canton de Vaud (cf. ci-dessous). Il est vrai que près de la moitié des gymnases alémaniques avec des classes bilingues prévoient un séjour linguistique obligatoire, mais celui-ci ne dure généralement qu'un mois au maximum. Dans de rares cas seulement, les élèves effectuent individuellement des séjours obligatoires.

Douze écoles alémaniques (environ 25 %) et neuf écoles romandes (environ 40 %) recommandent un séjour linguistique, sans le rendre obligatoire.

Tableau 19: Séjours linguistiques dans la filière bilingue (plusieurs réponses possibles)

BIL Total 10 Des séjours linguistiques ne sont pas prévus. 12 3 25 4 25 Des séjours linguistiques sont recommandés, mais pas obligatoires. 12 9 Des séjours linguistiques sont obligatoires, mais doivent être organisés à titre individuel. 2 1 N 3 32 Des séjours linguistiques font partie intégrante de la filière d'enseignement bilingue. 21 10 1 2 1 0 3 sans réponse

-

Les mesures de soutien ne sont pas nécessairement limitées aux programmes d'immersion, mais elles peuvent s'adresser à l'ensemble des élèves d'un gymnase.

Durée et prix du séjour linguistique

Les écoles n'ont pas toujours indiqué concrètement le lieu où les élèves effectuent leur séjour linguistique. Le pays privilégié des programmes en immersion anglaise est la Grande-Bretagne (mais aussi l'Irlande et les États-Unis). Les élèves qui suivent un programme d'immersion dans une langue nationale effectuent leur séjour soit en Suisse, dans la région linguistique concernée, soit dans un pays étranger où l'on parle la langue d'immersion (Allemagne, Autriche, France, Italie). En règle générale, les séjours obligatoires durent entre deux et quatre semaines; des séjours plus longs (mais aussi plus courts) ne sont prévus que dans peu de cas.

Les différences entre les établissements sont considérables pour ce paramètre, tout autant que pour les autres. De fait, nous ne considèrerons que quelques cas isolés. Un gymnase biennois organise deux séjours linguistiques et non un seul, en région germanophone ainsi qu'en région francophone. Une école romande organise un séjour linguistique par année à partir de la sixième année scolaire et diverses autres écoles permettent des séjours à tous leurs élèves et pas seulement aux élèves en immersion.

Les couts des séjours linguistiques sont en général à la charge des élèves (ou de leurs parents). Certaines écoles (ou le cas échéant les bureaux cantonaux correspondants) participent aux couts, plus précisément jusqu'à un tiers des frais (ou jusqu'à 1000 francs). Des séjours combinés avec un stage de travail ou les échanges avec un-e autre élève engendrent généralement des dépenses moindres.

Tableau 20: Financement des séjours linguistiques (sans réponses prédéfinies; plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
élèves, parents	18	8	3	29
école et élèves, parents	12	7	0	19

Le « modèle vaudois »

Le programme d'immersion adopté par les gymnases vaudois est un modèle particulier: tous les neuf établissements ont instauré une formule d'*immersion longue* qui veut que les élèves partent en séjour linguistique dans une région germanophone l'avant-dernière année avant la maturité. À leur retour, ils effectuent la dernière année de gymnase en pays vaudois où ils ne suivent que peu de cours en allemand (en général, deux leçons d'histoire).

Quatre des neuf gymnases vaudois disposent également d'une formule d'*immersion courte* qui correspond à un séjour de trois mois en région germanophone et plus de cours bilingues dans leurs établissements.

De même, l'école cantonale de Frauenfeld a établi un programme d'immersion longue (1 année de séjour en Suisse romande).

5.4.3 Diplômes de langue

Il est possible aujourd'hui non seulement d'évaluer et de documenter ses connaissances en langue étrangère acquises pendant la scolarité de manière interne (par des examens, notes d'examens ou mentions dans les diplômes internes à l'école), mais également de les certifier sous forme de diplômes de langue internationalement reconnus, en passant par des institutions externes. Du fait que ces diplômes sont en règle générale standardisés et orientés d'après le Cadre européen commun de référence pour les langues, ils permettent une bonne estimation du niveau des connaissances linguistiques en langue seconde ou étrangère, ce qui peut être un avantage lors d'une demande d'emploi, mais également pour une formation supérieure (p. ex. dans une Haute école)²⁸.

Il parait particulièrement utile d'obtenir une certification externe des niveaux de connaissance en langue seconde pour les élèves qui suivent un enseignement immersif, car ils acquièrent d'ordinaire un niveau supérieur à ceux qui suivent un enseignement régulier.

²⁸ Dans une école vaudoise, il n'y a pas d'offre pour une certification externe, mais la maturité bilingue est reconnue, par la Haute école pédagogique du canton de Vaud, comme équivalant au diplôme *Zertifikat Deutsch* (niveau B1).

Tableau 21: Diplômes de langue aux écoles avec une filière bilingue

	D	F	BIL	Total
écoles qui offrent un diplôme de langue	29	7	1	37
écoles qui n'offrent pas de diplôme de langue	9	10	5	24
sans réponse	4	4	0	8
Total	42	21	6	69

Dans un peu plus de la moitié des écoles avec un cursus bilingue, il existe la possibilité d'obtenir un diplôme de langue, que ce soit dans le cadre des cours de langue ou dans un programme complémentaire. Cependant, les offres sont plus nombreuses en Suisse alémanique (deux tiers des établissements les prévoient) qu'en Suisse romande, où cela n'est possible que dans un tiers des écoles (ainsi que dans un seul établissement en région bilingue). Quelques gymnases romands qui programment un séjour linguistique laissent décider les élèves s'ils veulent passer un diplôme lors du séjour.

Participation aux couts pour le diplôme

Dans la plupart des cas, les élèves sont libres de passer un diplôme de langue ou non, mis à part dans deux écoles où ce diplôme est obligatoire. Ceci tient certainement au fait qu'un examen certifié coute en général un prix non négligeable. Ces couts reviennent dans la majorité des cas (26 écoles sur 36) aux élèves eux-mêmes (respectivement à leurs parents). Dans les autres cas, c'est l'école (ou le canton) qui paie les dépenses en partie (ou même entièrement).

Par contre, ce sont les écoles qui se chargent, généralement, de payer les frais de préparation aux examens, qui est soit intégrée dans les cours réguliers soit offerte dans un cours complémentaire (cours préparatoire ou cours facultatif). D'ailleurs, ce sont souvent non seulement les élèves en immersion qui ont la possibilité d'obtenir un diplôme de langue, mais également tous les gymnasien-ne-s intéressé-e-s.

Les diplômes de langue

Le type de diplôme visé dépend en premier lieu de la langue d'immersion. Pour le français, ce sont les *Diplômes d'études en langue française* (DELF) qui entrent en ligne de compte et pour l'allemand les diplômes du Goethe-Institut: *Zertifikat Deutsch* (ZD) (B1) ou *Zentrale Mittelstufenprüfung* (ZMP) (C1). C'est pour l'anglais que le plus grand nombre de diplômes est proposé, et plus généralement les certificats *Cambridge*; l'*IELTS* (*International English Language Testing System*) est nommé une seule fois.

Tableau 22: Diplômes de langue qui peuvent être passés dans le cadre d'une filière bilingue (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
First Certificate in English (B2)	12	2	1	15
Certificate in Advanced English (C1)	15	2	0	17
Certificate of Proficiency in English (C2)	3	1	0	4

Le tableau révèle que les écoles visent des niveaux très différents (B2-C2); dans la plupart des cas, les deux niveaux inférieurs (B2 et C1) semblent constituer un but d'apprentissage réaliste.

6 Les élèves et les classes

6.1 Nombre d'élèves

Nombre d'élèves commençant un programme d'immersion

Afin de ne pas imposer un travail administratif trop important aux directions d'écoles, nous ne leur avons demandé le nombre d'élèves ayant participé aux programmes d'immersion qu'à partir de 2000/2001. Bien que nous ayons demandé également le nombre de classes dans le questionnaire, outre le nombre exact de nouveaux élèves par année, nous avons laissé de côté ces données lors de l'analyse. D'une part, ces réponses manquaient dans beaucoup de questionnaires et d'autre part, il a été clair lors de l'analyse des autres réponses que les élèves d'immersion ne sont pas toujours intégré-e-s dans des classes immersives proprement dites (cf. chapitre 6.4). Si pour la question sur le nombre de gymnasien-ne-s, les écoles n'ont indiqué qu'un nombre de classes, nous avons supposé pour l'analyse qu'une classe se compose en moyenne de 20 élèves.

L'évolution du nombre des élèves en immersion montre que depuis l'an 2000, chaque année plus d'élèves ont commencé une filière bilingue. De 608 nouveaux élèves en 2000/2001, on est passé en sept ans à 2057 intéres-sé-e-s², une augmentation de plus de 330 % (!). Chaque année on peut observer un taux de croissance à deux chiffres (entre 10 % et 31 %). Celui-ci peut être attribué aux nouveaux programmes d'immersion, mais aussi au fait que le nombre d'élèves par école (calculé de manière approximative³0) a augmenté d'en moyenne 21 gymnasien-ne-s par école en 2000/2001 à en moyenne 29 gymnasien-ne-s en 2006/2007³1. On peut observer en effet que beaucoup d'écoles ont commencé avec un nombre plutôt faible d'élèves (souvent : une classe) et développent ensuite le programme. Cela montre que les filières bilingues peuvent se féliciter d'une augmentation réjouis-sante qui n'a cessé de croitre jusqu'à présent.

Tableau 23: Développement du nombre d'élèves en immersion (chiffres absolus et évolution en pour cent par rapport à l'année précédente

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
nombre d'élèves en immersion	608	826	962	1174	1542	1700	2057
augmentation par rapport à l'année précédente		+ 36 %	+ 16 %	+ 22 %	+ 31 %	+ 10 %	+ 21 %

Nombres d'élèves en immersion dans les écoles proposant une maturité bilingue

Dans pratiquement toutes les écoles, il n'y a qu'une partie des élèves qui suivent une filière bilingue. La comparaison des chiffres des années 2000/2001 – 2006/2007 montre que, par école, un cinquième à un quart des élèves suit un programme d'immersion.

Tableau 24: Proportion des élèves en immersion par rapport au total des élèves d'un gymnase offrant une maturité bilingue

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
nombre d'élèves au total	2576	3534	4664	6070	7070	7300	8020
nombre d'élèves en immersion	608	826	962	1174	1542	1700	2057
proportion des élèves en immersion (en %)	24%	23 %	21 %	19%	22 %	23 %	26%

Les chiffres réels devraient être encore environ 10 % plus élevés, puisque toutes les écoles n'ont pas répondu à la question sur les nouveaux/nouvelles élèves (il manque pour l'année scolaire 2006/2007 les réponses de 7 écoles sur 70).

³⁰ En raison des programmes très différents, les écoles ne se laissent que difficilement comparer.

³¹ 2000/2001: 29 écoles; 2006/2007: 70 écoles.

Nombre total d'élèves dans les programmes d'immersion

La question concernant le pourcentage des gymnasien-ne-s suisses qui suivent, par volée, une filière immersive est bien entendu une question très importante pour l'évaluation de la maturité bilingue. Il est difficile de répondre précisément à cette question, puisque nous disposons certes de beaucoup de chiffres, mais qu'elles ne se laissent que difficilement mettre en relation. Nous avons par exemple demandé le nombre de nouveaux élèves dans les filières bilingues, mais non le nombre total d'élèves fréquentant une filière immersive. Comme les différents programmes ne commencent pas tous pendant la même année scolaire et qu'ils n'ont pas tous la même durée, le nombre d'élèves en immersion au niveau suisse ne peut être comparé avec un nombre univoque de gymnasienne-s. Les deux calculs qui suivent ne peuvent donc pas nous fournir des résultats complètement fiables.

Nombre total d'élèves en immersion

Selon les données de 63 des 70 écoles interrogées, 2057 élèves ont commencé une filière bilingue durant l'année scolaire 2006/2007. Partant du principe que les écoles qui n'ont pas donné de chiffres ont enregistré en moyenne un nombre semblable d'inscriptions, on peut donc calculer que 2300 élèves suivent une filière immersive. Comme la durée moyenne d'un programme immersif se situe au-dessus de trois ans³², on peut estimer que pour l'année scolaire 2006/2007 le nombre total d'élèves s'élève à environ 6900³³, ce qui correspond à 9.8 % des gymnasien-ne-s en 2006/2007³⁴.

Nombre de nouveaux élèves en immersion par année scolaire

Le nombre de nouveaux élèves en immersion d'une année scolaire peut aussi être comparé avec le total des élèves d'une année gymnasiale. Comme la plupart des programmes d'immersion commencent durant la dixième année scolaire³⁵, ils doivent être comparés avec les gymnasien-ne-s du même degré. Dans le tableau suivant n'est indiqué que le nombre d'élèves qui avait été noté dans le questionnaire. Comme toutes les écoles n'ont pas répondu aux questions à ce sujet, le pourcentage réel est plus élevé (pour l'année scolaire 2006/2007 il manque 10 % des données).

Il s'avère ici aussi que durant l'année scolaire 2006/2007, environ 10 % des gymnasien-ne-s ont commencé une filière bilingue et que les pourcentages ont augmenté continuellement durant les années passées.

Tableau 25: Développement du nombre d'élèves commençant un programme immersif (chiffres absolus et proportion par rapport à l'ensemble des gymnasien-ne-s)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
nombre de gymnasien-ne-s commençant une filière bilingue	608	826	962	1174	1542	1758	2057
nombre des gymnasien-ne-s en Suisse (en année M-2) ³⁶	17594	17639	17899	17 969	19159	19981	20 092
proportion des élèves en immersion par rapport à l'ensemble des gymnasien-ne-s	3.5 %	4.7 %	5.4%	6.5%	8.0%	8.8 %	10.2 %

6.2 Taux d'abandon et raisons de l'abandon

6.2.1 Taux d'abandon

Comme on a affaire, pour les programmes bilingues au niveau gymnasial, à des filières (en principe relativement nouvelles) aux exigences élevées, il n'est pas inutile de s'intéresser au taux d'abandon. S'il s'avérait que l'enseignement ou le travail supplémentaire lié à ce dernier poussait certains élèves à abandonner le programme, il faudrait le repenser en conséquence.

33 Ce calcul se base cependant sur le nombre des élèves commençant une filière bilingue: comme les classes rapetissent au cours des années gymnasiales, on peut estimer que le nombre effectif se situe en-dessous.

³² Cf. chapitre 5.3.1.

³⁴ 70 263 gymnasien-ne-s (année 2006/2007).

³⁵ Cf. chapitre 5.3.1, tableau 7. Début durant la 9° année scolaire: 19 programmes; début durant la 10° année scolaire: 27 programmes; début durant la 11° année scolaire: 23 programmes.

³⁶ Selon la terminologie de l'OFS: année de programme 2.

Dans le questionnaire, il a été demandé quel était le taux d'abandon dans les classes bilingues, non pas en chiffres absolus, mais en comparaison aux classes régulières. D'un côté, il s'agissait par là d'éviter un surcroit de travail administratif aux écoles, et d'un autre l'évaluation des chiffres aurait créé de grandes difficultés vu que l'on n'aurait pas pu savoir si un abandon était lié au programme bilingue ou lié à d'autres raisons.

Cette question ainsi formulée ne peut donc que refléter une estimation générale de la direction de l'école ou des personnes responsables du programme bilingue. Certaines écoles, dans lesquelles ce programme a été introduit seulement récemment, n'ont pas encore pu répondre à cette question.

Tableau 26: Quota d'abandon dans les classes bilingues

	D	F	BIL	Total
quota d'abandon plus haut que dans les classes régulières	0	0	0	0
quota d'abandon à peu près équivalent à celui dans les classes régulières	12	3	2	17
quota d'abandon plus bas que dans les classes régulières	22	15	4	41
sans réponse	8	3	0	11
Total	42	21	6	69

La réponse «plus bas que dans les classes régulières» est celle qui ressort partout le plus souvent: en Suisse romande par plus de 80 % des écoles interrogées; en Suisse alémanique et dans les gymnases bilingues on frôle les deux tiers. Dans les autres cas, le taux d'abandon est à peu près aussi important que dans les classes régulières. Dans une école, l'introduction d'une filière bilingue n'a ainsi nullement mené à une augmentation du taux d'abandon due au programme. Les réponses libres à cette question montrent que dans des écoles où l'on l'avait introduit une sorte de période d'essai³⁷ au début du programme, un nombre plus élevé d'élèves aurait décidé d'abandonner l'enseignement bilingue. Pendant le programme à proprement parler, les abandons sont par contre rares.

Ce résultat est aussi réjouissant qu'encourageant vu qu'il réduit les craintes sur le fait que les élèves des programmes bilingues pourraient être de manière générale débordés et que, par conséquent, ils abandonneraient cette filière d'études. On constate cependant des abandons également dans les programmes bilingues, abandons dus parfois à une charge supplémentaire de travail:

«In den 'Normalklassen' [erfolgt] der Abbruch wegen der Gesamtleistung. In den 'Bilingue-Klassen' wegen Überforderung in der Immersionssprache.»

Un certain nombre d'écoles nomment quelques raisons à ce taux d'abandon étonnamment bas dans leurs remarques sur la question mentionnée plus haut. Plusieurs écoles indiquent que jusqu'à présent seuls quelques cas d'abandon (ou même aucun cas) ont été relevés ou que ces derniers n'étaient pas dus à la filière bilingue, mais plutôt à d'autres facteurs (maladie, performances scolaires insuffisantes, séjours à l'étranger). Le fait de se retirer du programme bilingue peut aussi venir d'offres«concurrentes» (comme des classes de musique ou de sport).

Le taux d'abandon tendanciellement bas est dû, selon plusieurs réponses, au fait que l'enseignement bilingue est un programme facultatif et choisi généralement par des élèves motivés.

- «élèves motivés, compétents, volontaires»
- «Die Immersionsklasse zieht tendenziell stärkere Schüler/-innen an. Deshalb ist die Abbruchquote tiefer als in anderen Klassen.»

Dans certains cas, on fait également un lien avec le fait que l'admission suit certains critères de sélection (cf. chapitre 6.3), ce qui a pour résultat que ce sont plutôt de bon-ne-s élèves qui prennent part à cet enseignement.

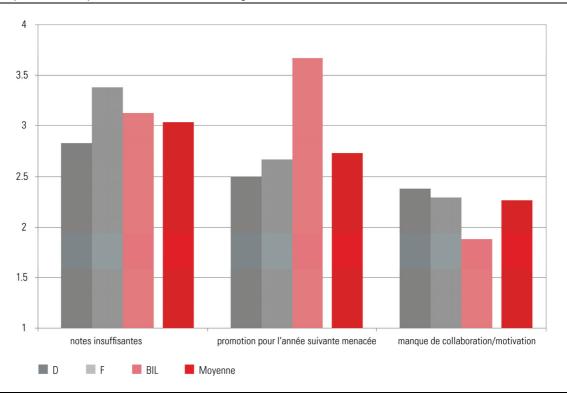
«élèves sélectionnés sur leurs résultats scolaires et leur motivation».

³⁷ P. ex. une année facultative, avec peu d'enseignement immersif ou un semestre à l'essai, après lequel il faut s'inscrire définitivement dans la filière bilingue.

6.2.2 Raisons de l'abandon

Une autre question sur l'abandon a été posée, elle concerne les raisons d'un abandon de la filière de formation bilingue. À côté des trois réponses à choix (notes insuffisantes / promotion pour l'année suivante menacée / manque de collaboration/motivation), on pouvait aussi nommer d'autres raisons.

Il s'avère que le manque de collaboration/motivation est la raison, parmi les trois à choix, la moins mentionnée. Dans les trois régions linguistiques cette raison est considérée comme plutôt peu importante. On trouve la valeur la plus basse dans les lycées bilingues, où il semble qu'il y ait le moins d'abandons dus à un manque de motivation. Dans ces écoles c'est plutôt le passage à une classe supérieure qui pose problème: la moyenne des gymnases bilingues (3.7) est de manière significative plus haute que celles des lycées alémaniques et romands (2.5, 2.7) dont la moyenne se situe entre «important» et «insignifiant». Les notes ont naturellement aussi leur importance pour la promotion; si l'on pose la question de manière explicite sur les performances des élèves, on trouve alors des moyennes un peu plus élevées: en Suisse romande particulièrement, des notes insuffisantes sont souvent une raison importante qui conduit à l'abandon de la filière bilingue.



Graphique 6 Raisons pour l'abandon de la filière bilingue

Dans les réponses libres, quelques écoles ont une fois de plus fait remarquer que jusqu'à présent, presqu'aucun ou même aucun abandon n'a eu lieu. Parmi les raisons supplémentaires, on trouve plusieurs remarques sur la charge de travail, supérieure pour les élèves qui suivent un programme bilingue.

- «sousestimation de la charge de travail»
- «Belastung durch Maturaarbeit»
- «Gefühl der Überforderung im Immersionsunterricht»

Peu d'autres raisons d'abandon sont citées: des raisons familiales, de santé ou psychologiques sont mentionnées, tout comme une réorientation du programme du lycée en relation avec les études visées. Dans deux écoles, qui mettent en oeuvre des critères de sélection même durant le programme d'immersion, on constate des abandons dus à des notes insuffisantes dans la L1 (c'est-à-dire une note plus basse que 4.5).

Les écoles qui offrent un programme d'immersion avec un séjour long dans la région linguistique citent des difficultés liées au séjour même ou au retour à l'école d'origine.

« parfois manque de maturité pour le séjour d'une année »
« difficultés d'adaptation, parfois d'ordre personnel »
« le travail de rattrapage au retour de l'année à l'extérieur est considérable »

6.3 Conditions préalables, sélection

6.3.1 Conditions préalables pour la participation à la filière bilingue

Dans beaucoup d'écoles, la participation à une filière bilingue se fait sous certaines conditions: soit parce que la demande dépasse l'offre, soit parce que l'école applique, pour d'autres raisons, un certain nombre de critères de sélection.

Le tableau ci-dessous fait un résumé des différentes réponses et montré qu'il faut atteindre dans 16 écoles alémaniques une certaine moyenne minimale afin de pouvoir participer au programme d'immersion. En Suisse romande, on arrive même à 17 écoles (ce qui représente les trois quarts des gymnases avec maturité bilingue). En Suisse romande, la moyenne joue ainsi beaucoup plus souvent un rôle important qu'en Suisse alémanique (ou que dans les lycées bilingues). En revanche, en Suisse alémanique, la recommandation par un-e enseignant-e (coché 8 fois) est un critère plus fréquent qu'en Suisse romande ou dans les gymnases des régions bilingues (coché chaque fois à 2 reprises). Cette recommandation se fait au sein du personnel enseignant, par le maitre ou la maitresse de classe ou par un-e enseignant-e spécialisé-e qui enseigne en immersion ou coordonne la filière bilingue. Les critères pour l'appréciation sont l'attitude face au travail, la motivation, les connaissances préalables de l'élève; les annotations faites dans les carnets sont également pris en compte.

Un séjour linguistique n'est que dans très peu de cas une condition préalable à la fréquentation de l'enseignement bilingue, bien que dans trois cas sur quatre il soit fait mention d'un séjour obligatoire, partie intégrante de la formation (cf. paragraphe 5.4.2). Un séjour linguistique *avant* le programme d'immersion n'est ainsi pas une condition préalable de participation dans quelque école que ce soit.

Tableau 27: Conditions préalables pour la participation à la filière bilinque (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
moyenne générale minimale	8	11	3	22
moyenne générale minimale dans certaines branches	12	8	3	23
recommandations d'enseignants	8	2	2	12
séjour linguistique	1	3	0	4
autres	19	3	3	25
sans réponse	6	3	0	9

Moyenne minimale

Dans certaines écoles, les élèves qui veulent suivre les cours d'une classe bilingue doivent atteindre une certaine moyenne (générale ou dans certaines branches). Dans les cas où l'on exige une moyenne générale, cette dernière est plutôt plus élevée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, où 4.5 est la note minimale la plus souvent évoquée. Cependant, une note minimum n'est pas toujours indiquée de manière précise: dans certaines écoles, il suffit d'avoir des résultats légèrement plus élevés que la note minimum pour être promu, alors que dans d'autres écoles, seulement les «meilleur-e-s» sont sélectionné-e-s.

Ouatre écoles alémaniques ont coché et «moyenne générale minimale» et «moyenne générale minimale dans certaines branches». Le même type de réponse se trouve dans deux gymnases romands et trois gymnases bilingues.

Tableau 28: Moyenne générale minimale nécessaire pour la participation dans la filière bilingue

		D	F	BIL	Total
note:	5.0	1	1	0	2
note:	4.9	1	0	0	1
note:	4.8	0	0	1	1
note:	4.75	0	1	0	1
note:	4.7	2	0	0	2
note:	4.5	1	8	1	10
note:	4.25 ³⁹	0	2	0	2
note:	4.0	0	1	1	2
Total		5	13	3	21

Dans certaines écoles, une moyenne partielle est déterminante et non pas la moyenne générale; selon l'école, elle doit se situer entre 4 et 5. Comme le démontre le deuxième tableau, les langues ont beaucoup plus de poids que les branches scientifiques: dans aucune école, la participation au projet d'immersion dépend uniquement des aptitudes des élèves dans les branches scientifiques enseignées en immersion, mais celles-ci sont combinées avec les notes des langues, si ce ne sont pas – comme dans plus de la moitié des cas – seulement les notes des langues qui sont décisives.

Tableau 29: Moyenne minimale (dans certaines branches) nécessaire pour la participation dans la filière bilingue

		D	F	BIL	Total
note:	5.0	3	2	2	7
note:	4.9	1	0	0	1
note:	4.8	0	0	1	1
note:	4.75	1	0	0	1
note:	4.5	1	5	0	6
note:	4.0	3	1	0	4
Total		9	8	3	20

Tableau 30: (Groupes de) branches pour lesquelles il faut atteindre une moyenne minimale

	D	F	BIL	Total
seulement branches linguistiques ⁴⁰	5	4	3	12
branches linguistiques et non linguistiques ⁴¹	7	3	0	10
seulement branches non linguistiques	0	0	0	0
aucune indication	0	1	0	1
Total	12	8	3	23

Dans deux gymnases vaudois, la moyenne de 4.25 doit être atteinte pour l'immersion courte, tandis que pour l'immersion longue, elle doit être au minimum 4.5.

40 Sous «branches linguistiques», nous avons regroupé différentes (combinaisons de) branches: soit seulement la langue de scolarisation ou la langue d'immersion ou une combinaison de différentes branches linguistiques, p. ex. L1, L2 et L3.

Sous «branches non linguistiques», nous avons regroupé différentes (combinaisons de) branches. La plupart du temps, il est question de disciplines telles que les mathématiques, les sciences ou les lettres.

Autres

Sous *autres* figurent beaucoup de commentaires qui précisent que l'on ne doit remplir aucune condition préalable afin de pouvoir fréquenter l'enseignement bilingue ou alors qui montrent que les conditions de participation n'ont pas toujours le même poids. Les points suivants appartiennent à cette catégorie:

- Pour participer au programme, il n'y a pas de conditions préalables (ou alors les mêmes que pour la fréquentation d'une classe régulière).
- Tous les élèves participent à l'enseignement en immersion (une classe avec le romanche comme langue d'immersion).
- S'il y a trop d'inscriptions, seul-e-s les meilleur-e-s sont accepté-e-s
- Les critères de sélection évoqués entrent en vigueur uniquement lorsqu'il n'y a pas assez de places à disposition.
- La participation à l'enseignement en immersion est liée au choix de certaines options spécifiques.
- Pour les élèves en immersion, il y a un temps d'essai de huit semaines.
- Les élèves intéressé-e-s doivent être particulièrement motivé-e-s et prêt-e-s à fournir de bonnes performances.

6.3.2 Raisons contre la participation dans la filière bilingue

Il n'y a pas seulement les conditions de participation à la maturité bilingue qui ont leur importance, mais également les raisons qui sont en défaveur d'une participation. Comme pour les conditions positives d'admission, les gymnases romands se basent également plus souvent sur les moyennes des élèves pour les restrictions d'admission que les gymnases alémaniques⁴²: environ la moitié des écoles romandes excluent de leurs programmes bilingues les lycéen-ne-s qui ont une moyenne trop basse. Autant excluent de l'enseignement bilingue les élèves dont la langue d'immersion est leur langue maternelle. Il n'est pas toujours simple de savoir quelles en sont les raisons; il y a certainement la crainte que des élèves avec un niveau de langue trop avancé soient susceptibles de créer un déséquilibre dans la classe et puissent avoir une influence inhibitrice sur leurs camarades.

Tableau 31: Critères d'exclusion pour les filières bilingues (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
Les élèves qui parlent la langue d'immersion comme langue première.	3	10	0	13
Les élèves qui ont une moyenne générale trop basse.	10	11	3	24
Les élèves qui ont, dans certaines branches, une moyenne trop basse.	10	9	4	23

6.3.3 Critères de sélection

Lorsque la demande de classes bilingues dépasse l'offre, les écoles doivent réfléchir sur les critères permettant de sélectionner les élèves pour les classes d'immersion. En principe, on peut alors se baser sur des critères d'aptitude (comme la moyenne, la disposition à fournir des efforts particuliers ou les connaissances linguistiques), mais il est aussi possible de laisser faire le hasard. Le tirage au sort des places à disposition n'a cependant été indiqué comme un critère de sélection que dans un seul lycée en Suisse alémanique (en même temps que deux autres critères de sélection: la moyenne générale et la recommandation par un-e enseignant-e). Dans les cas où il y a des critères de sélection, ceux-ci sont basés le plus souvent sur la moyenne (générale ou dans certaines branches⁴³) ou sur la recommandation d'un-e enseignant-e.

Comme conclusion globale, on peut retenir qu'il n'y a apparemment pas de sélection dans plus de la moitié des lycées (38 sur 69), mais que les lycées sans sélection sont plus nombreux en Suisse romande (67 %) qu'en

⁴² Pour l'essentiel, les moyennes indiquées correspondent à celles qui sont nécessaires pour la participation dans la filière bilingue. C'est la raison pour laquelle nous ne les reproduisons pas ici.

⁴³ Les critères mentionnées sous *autres* ne contiennent que partiellement des mesures de sélection supplémentaires: certaines directions d'école s'appuient sur les examens d'admission au gymnase; d'autres font un entretien avec les candidat-e-s intéressé-e-s.

Suisse alémanique (45 %). En revanche, on ne sait pas si une absence de sélection est due à une demande peu importante ou si les écoles renoncent consciemment à des critères explicites. À partir de ces résultats, on ne sait guère si – et si oui, combien de fois – les directions scolaires ont dû exclure des élèves des classes bilingues. Dans les commentaires, certaines directions notent qu'il ne s'agit que de quelques cas isolés qui doivent être traités individuellement, si possible. Une école a même tracé le mot «sélection» et l'a remplacé par «conseil».

Tableau 32: Critères de sélection de la direction de l'école (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
pas de sélection (la demande correspond à l'offre)	19	14	5	38
meilleure moyenne générale	8	3	0	11
meilleure moyenne dans certaines branches ⁴⁴	9	4	0	13
tirage au sort	1	0	0	1
test de langue	1	0	0	1
recommandation par un-e enseignant-e	7	1	1	9
autres	7	1	1	9
sans réponse	3	3	0	6

6.4 Taille et composition des classes

6.4.1 Taille des classes

Le nombre d'élèves dans une classe n'est pas sans conséquences pour les conditions d'enseignement, ce qui a aussi son importance pour l'enseignement en immersion: plus le nombre d'élèves est élevé, moins on n'a de temps à consacrer à chaque élève. Partant, le temps de parole dans la langue d'immersion à disposition est également réduit en conséquence. La question concernant les effectifs des classes ou le nombre minimum ou maximum de classes enseignées en immersion a eu pour but de décrire de manière plus précise les conditions générales de travail dans une classe gymnasiale bilingue.

Beaucoup d'écoles n'ont pas répondu aux questions concernant le nombre et les effectifs des classes; ceci est surement dû au fait qu'il n'y a pas de règles précises à ce sujet dans toutes les écoles. Il existe en outre de nombreux programmes qui reposent sur un échange, tout comme dans certaines écoles il n'y a pas de classes bilingues à proprement parler, mais les élèves suivent une partie de l'enseignement avec d'autres élèves non inscrites à un programme bilingue.

C'est pour cette raison que les moyennes ci-dessous ne sont que partiellement pertinentes; elles reflètent tout au plus certaines tendances.

Tableau 33: Nombre de classes bilingues (moyennes)

	D	F	BIL	Moyenne
nombre de classes minimal	0.9	1.3	1.0	1.0
nombre de classes maximal	1.6	2.2	2.0	1.7

Taille minimale et/ou maximale pour les classes bilingues (moyennes)

	D	F	BIL	Moyenne
nombre d'élèves minimal	15.1	13.3	17.5	15.1
nombre d'élèves maximal	24.0	21.6	22.4	23.3

Comme pour les critères de sélection, il s'agit soit de branches linguistiques ou d'une combinaison de branches linguistiques et de branches non linguistiques.

Dans les classes où le nombre minimum d'élèves est fixé, la moyenne se situe à 15.1 personnes. En Suisse romande (13.3), cette valeur est quelque peu inférieure à celle observée en Suisse allemande (15.1). Ce constat s'applique également à la limite supérieure pour une classe bilingue, dont la moyenne est de 23.3. En effet, ce chiffre est plus bas en Suisse romande (21.6) qu'en Suisse allemande (24.0).

Les différences entre écoles sont considérables. Dans une école privée, la limite inférieure se situe à 5 élèves (au maximum 15) alors que dans une autre école – publique – elle se situe à 22 élèves. Dans la plupart des gymnases, en ce qui concerne les classes bilingues, le nombre minimum d'élèves se situe entre 12 et 20 personnes.

Les différences concernant le nombre maximum d'élèves par classe sont presque aussi importantes. La situation d'une école, où 12 élèves au maximum peuvent suivre en même temps un programme d'immersion et un séjour linguistique en Suisse romande fait figure d'exception. Habituellement, pour les programmes d'immersion, la limite supérieure minimale dans les classes est de 15 élèves; dans 10 établissements, le nombre maximum d'élèves peut atteindre 26.

Dans les remarques, de nombreuses écoles indiquent qu'elles ne font pas de distinctions entre classes bilingues et classes régulières en ce qui concerne le nombre minimum ou maximum d'élèves. Il y a d'ailleurs également certaines directives à respecter pour ces dernières (par exemple, 24 élèves par classe). Certaines directions d'école tentent néanmoins de garder le nombre d'élèves dans les classes bilingues plus bas que dans les classes régulières.

Le nombre minimum et maximum de classes bilingues menées simultanément est moins variable: dans la plupart des cas, une classe au moins et deux classes au plus sont proposées. Une école indique qu'elle met en place au minimum deux classes bilingues et une autre signale qu'elle en propose au moins trois. La limite supérieure se situe à trois classes (dans deux écoles), voire à quatre classe (dans une seule école). Dans les remarques libres, plusieurs écoles constatent qu'il n'y a en principe pas de restrictions en rapport avec la limite supérieure en ce qui concerne le nombre de classes.

Treize écoles (dont douze en Suisse allemande) se limitent généralement à une seule classe bilingue. Il n'est pas toujours possible de savoir si cette restriction repose sur la disponibilité du personnel enseignant ou sur d'autres raisons. Néanmoins, plusieurs écoles justifient cette limite supérieure par le manque de ressources personnelles, ce qui les empêche de pouvoir répondre favorablement à une plus grande demande. Le manque de places disponibles est une des raisons pour laquelle il y a une sélection, qui favorise l'accès à ces classes d'immersion aux élèves particulièrement doué-e-s. (voir chapitre 6.3).

Seulement peu d'écoles constatent un manque d'élèves intéressé-e-s. Selon la situation, une classe particulièrement petite est mise en place (avec l'accord des autorités politiques) ou alors les élèves suivant les cours bilingues sont intégré-e-s dans des classes régulières.

6.4.2 Composition des classes

Lors de l'élaboration du questionnaire, nous sommes partis de l'idée que l'enseignement bilingue s'organisait en général au sein de la classe, c'est-à-dire que les gymnasien-ne-s qui suivent une formation bilingue forment soit ensemble une classe bilingue, soit intègrent une classe régulière (et ne suivent séparément que les cours bilingues) ou encore forment une sorte de double classe bilingue avec les étudiants dont la langue maternelle est la langue d'immersion. Lors de l'évaluation des données, il s'est avéré que cette représentation ne correspondait sous deux aspects que partiellement à la réalité. Premièrement, dans les gymnases, la signification du terme «classe» a quelque peu changé. En raison des différentes combinaisons possibles (conditionnées par les options spécifiques, complémentaires et autres mesures favorisant les choix individuels), certains gymnases en sont arrivés à organiser tout l'enseignement de manière modulaire (c'est-à-dire en groupes ou en sections). Les «classes» au sens strict, dont les élèves fréquentent généralement le même cours à la même heure n'existent pour ainsi dire plus. Deuxièmement, il y a (surtout dans le canton de Vaud, mais également dans d'autres lieux) des programmes d'immersion où l'apprentissage de la deuxième langue ne se fait pas dans une «classe» dans l'école de base (ou alors dans une moindre proportion), mais seul-e ou en petits groupes dans une école située dans la région linguistique correspondante.

Malgré la question quelque peu floue en raison de la difficulté à exprimer concrètement les termes en question, la plupart des écoles ont répondu aux questions sur la composition des classes. Étant donné qu'il était autorisé de sélectionner plus d'une possibilité, le nombre de réponses dépasse le nombre d'écoles.

Tableau 34: Composition des classes bilingues (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
création de classes bilingues	33	8	4	45
intégration dans des classes régulières	11	15	1	27
immersion réciproque	1	0	3	4
sans réponse	2	2	0	4

Dans la plupart des gymnases interrogés, il y a des classes composées exclusivement d'élèves suivant une filière bilingue. En Suisse allemande, ce modèle est le modèle majoritaire: dans les trois quarts des écoles, il y a des classes d'immersion. Dans environ un quart des écoles, les élèves bilingues sont intégré-e-s dans les classes régulières (avec un enseignement séparé pour les cours d'immersion ainsi que pour les cours de la langue d'immersion). Cinq écoles précisent que ce cas survient seulement s'il n'y a pas suffisamment d'élèves pour former une classe bilingue entière. L'objectif semble donc être la formation de réelles classes bilingues. Seule une école (le *Liceo artistico*) dispose d'un modèle d'immersion réciproque, où l'une des deux langues enseignées (l'italien et l'allemand) est pour une partie des élèves la langue d'immersion.

En Suisse romande, les classes bilingues indépendantes sont en minorité. Seul 8 des 23 écoles indiquent qu'elles organisent de telles classes. De ce fait, les écoles dont les élèves suivant une maturité bilingue sont intégré-e-s dans les classes régulières sont en majorité (15 écoles sur 23). Il est cependant important de souligner que neuf écoles du canton de Vaud organisent de longs échanges avec une école dont la langue d'enseignement est l'allemand. Les élèves suivant ce programme sont intégré-e-s dans des classes régulières de l'école qui les accueille. Ce modèle d'intégration se distingue d'autres écoles, où les élèves – comme en Suisse alémanique – sont intégré-e-s dans des classes régulières s'il n'y a pas suffisamment d'intéressé-e-s pour mettre en place une classe bilingue:

«En règle générale, tentative de regrouper les élèves dans la même classe mais en fonction des choix d'option spécifique, la 2^e possibilité est parfois nécessaire.»

Dans les écoles à Bienne et à Fribourg (classes bilingues), il y a des classes bilingues indépendantes aussi bien que des programmes bilingues réciproques (en partie, grâce à la collaboration de deux gymnases). Le fait que cette forme particulièrement intensive d'enseignement bilingue (où la moitié de l'enseignement se fait soit en français soit en allemand) se trouve surtout dans les gymnases situés à la frontière linguistique n'est pas vraiment surprenant.

7 Les enseignant-e-s

Formation et qualifications

Les qualifications des enseignant-e-s impliqué-e-s dans les filières bilingues sont d'une importance considérable. Surtout parce que le succès d'un tel enseignement repose beaucoup sur leur motivation ainsi que sur leur disposition à effectuer du travail supplémentaire (voir chapitre 4.3). Pour se renseigner sur le niveau d'exigence des écoles, il a été demandé aux gymnases quelles qualifications étaient requises pour les enseignant-e-s désirant enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue d'immersion.

Connaissances linguistiques requises pour l'enseignement bilingue

Dans de nombreuses écoles, les enseignants peuvent démontrer de différentes manières que leurs connaissances de la langue sont suffisantes. Les qualifications requises qui ont été citées le plus souvent sont un séjour linguistique ou un séjour d'étude dans la région linguistique où l'on parle la langue d'immersion, ainsi qu'une bonne maitrise de la langue en général. Dans près de la moitié des gymnases de Suisse allemande, les connaissances linguistiques doivent être attestées par un diplôme; ceci n'est le cas que pour trois écoles en Suisse romande. Cette constatation démontre qu'en Suisse allemande, il y a davantage une tentative d'« objectiver » les compétences linguistiques. Cela tient probablement du fait que – surtout pour les programmes d'immersion en anglais – les enseignant-e-s qui ont pour langue maternelle la langue d'immersion sont rares 45. Lorsque la langue d'immersion est une langue nationale, les cours sont en général donnés par des enseignant-e-s bilingues.

Tableau 35: Qualifications des personnes enseignant une discipline non linguistique dans une langue étrangère. Réponses pour la partie langue (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
bonnes connaissances de la langue cible	21	7	1	29
études ou séjour prolongé dans la région linguistique concernée	24	9	0	33
Les connaissances linguistiques de la langue cible doivent être certifiées par un diplôme.	19	3	0	22
La langue cible doit avoir été étudiée dans une haute école ou à l'université en tant que discipline.	11	6	1	18
autres	9	10	6	25
sans réponse	2	0	0	2

Diplômes de langue

Dans le questionnaire, les gymnases devaient indiquer quel niveau de qualification (par rapport à la langue) était requis pour l'enseignement de cours à des classes bilingues. Les diplômes nécessaires sont listés dans le tableau suivant. Il apparait qu'un diplôme de langue n'est mentionné que par des directions d'école alémaniques, et ceci exclusivement pour l'anglais. Dans la moitié des gymnases de Suisse allemande, un tel diplôme est requis pour l'enseignement bilingue. En Suisse romande, seuls des diplômes d'apprentissage (comme le CAP – Certificat d'aptitudes pédagogiques) ou des diplômes d'études (licence ou encore maitrise) sont demandés. De tels parcours ne certifient en général pas les compétences linguistiques, ou seulement d'après des critères internes.

⁴⁵ Dans l'étude de Hollenweger *et al.* (2005), au sujet de dix programmes immersifs en anglais dans le canton de Zurich, 89 % des enseignant-e-s sont de langue maternelle allemande.

Tableau 36: Diplôme de langue exigé des personnes enseignant une discipline non linguistique dans une langue étrangère

	D	F	BIL	Total
Certificate of Advanced English (CAE) ⁴⁶ (ou plus haut)	3	0	0	3
Certificate of Proficiency in English (CPE) ⁴⁷	16	0	0	16
Diplôme d'enseignement ou d'étude (p. ex. licence, maitrise)	1	6	0	7
Total	20	6	0	26

À côté des réponses proposées dans les questionnaires, d'autres informations sur les qualifications linguistiques des enseignant-e-s de classes bilingues ont été retenues. Le plus fréquemment, il a été signalé que la langue d'immersion enseignée par les professeurs est leur langue maternelle ou alors qu'ils disposent de telles connaissances qu'ils sont considérés comme bilingues. Dans huit gymnases en Suisse allemande, neuf en Suisse romande et dans tous ceux situés dans les villes bilingues Bienne et Fribourg, les caractéristiques citées ci-dessus sont requises pour les enseignant-e-s. Le fait que la barre fixée est haute dans les gymnases bilingues n'étonne pas, car les personnes correspondant aux exigences sont assez facilement trouvables, que ce soit dans la propre école ou dans une école voisine. Comparativement en Suisse allemande, le bilinguisme de l'enseignant n'est que rarement un critère prépondérant (noté dans huit questionnaires – sur plus de 40 voies de formation les gymnases romands qui proposent un programme d'immersion avec un long séjour linguistique, il n'est pas toujours clair si par les termes «bilingues» ou «plurilingues», sont désigné-e-s les enseignant-e-s de l'école d'origine ou de l'école d'accueil.

Certains gymnases indiquent qu'ils n'ont pas de critères homogènes pour l'engagement d'enseignant-e-s de classes bilingues. Plusieurs voies d'accès différentes sont précisées: séjours linguistiques, études à l'étranger tout comme diverses formations linguistiques.

Formation de base et formation continue nécessaires et conseillées pour l'enseignement bilingue

Il peut être supposé que les enseignant-e-s désirant enseigner un cours spécifique dans la langue d'immersion aient étudié la branche en question (ou aient suivi une formation équivalente). Dans le questionnaire sur les branches spécifiques, il a donc été question des compétences requises pour enseigner une branche spécifique *en immersion*.

Une formation de base ou continue spécifique est plus fréquemment demandée en Suisse allemande qu'en Suisse romande (ainsi que dans les gymnases bilingues). Dans deux tiers des écoles (28), elles sont recommandées (12 écoles) ou même exigées (16 écoles). En Suisse romande, ce niveau de formation est moins souvent requis. En effet, c'est le cas pour seulement quelque 40 % des écoles (recommandé: 3 écoles, exigé: 6 écoles). Cette situation s'explique certainement par le fait qu'il y a, en Suisse romande, moins de possibilités de suivre une formation continue dans une haute école ou dans une université qu'en Suisse allemande. D'autre part, en Suisse romande, il n'y a pas de directives cantonales contraignantes à ce sujet.

Tableau 37: Qualifications des personnes enseignant une discipline non linguistique dans une langue étrangère. Réponses pour la partie discipline non linguistique (plusieurs réponses possibles)

	D	F	BIL	Total
Une formation de base ou continue n'est pas exigée.	6	1	1	8
Une formation de base ou continue est recommandée.	12	3	0	15
Une formation de base ou continue est prévue.	16	6	1	23
sans réponse	8	11	4	23

Le Certificate of Advanced English (CAE) correspond au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (c.-à-d. à l'avant-dernier niveau sur l'échelle de six niveaux).

⁴⁷ Le Certificate of Proficiency in English (CPE) correspond au niveau C2 cu des Cadre européen commun de référence pour les langues (c.-à-d. au plus haut de six niveaux).

⁴⁸ En Suisse allemande, une maitrise équivalant à celle d'une langue maternelle est requise pour les filières bilingues en italien et en romanche Les mêmes propositions ont souvent été mentionnées en ce qui concerne les cours de formation (de base et continue) recommandés ou exigés. C'est pour cette raison que nous ne les listerons pas séparément. Les institutions suivantes ont été citées; il n'est cependant pas toujours certain si celles-ci proposent elles-mêmes une formation d'enseignement bilingue spécifique ou si elles ne font que la relayer.⁴⁹

- Abteilung für das Höhere Lehramt, Bern
- Fachhochschule Nordwestschweiz
- IGB (Interessengemeinschaft Bildungsorganisationen), Zürich
- Institut für Gymnasial- und Berufspädagogik, Zürich
- Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich
- Centre suisse de formation continue de l'enseignement secondaire (CPS)

D'un point de vue général, on accorde davantage d'importance à la formation de base et continue des enseignante-s de classes bilingues en Suisse allemande qu'en Suisse romande. Il y a désormais une offre de formation continue relativement vaste, où l'on traite des difficultés spécifiques liées à la didactique de l'enseignement bilingue. Dans certains projets cantonaux, les prérequis linguistiques et les conditions requises pour l'enseignement des disciplines non linguistiques en immersion sont énumérés; la fréquentation des cours proposés est soit recommandée soit une condition nécessaire pour l'enseignement bilingue des branches non linguistiques.

50

⁴⁹ Les offres non spécifiées (p. ex. les «cours cantonaux») ne sont pas citées.

Perspectives

Dans le domaine de l'acquisition des langues étrangères en milieu scolaire, beaucoup d'éléments nouveaux ont été mis en place durant les dernières années. Au niveau suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a élaboré une nouvelle stratégie destinée à l'école obligatoire (niveaux primaire et secondaire I), qui est actuellement en phase de mise en œuvre. Jusqu'en 2012/2013, l'ensemble des élèves en Suisse devra apprendre deux langues étrangères dès l'école primaire. Quelques années vont néanmoins s'écouler avant que l'on puisse observer quel effet auront l'allongement et l'intensification de l'enseignement de la langue sur les compétences des élèves à la fin de l'école obligatoire.

Actuellement, l'enseignement linguistique intensif au niveau du secondaire II est assez largement développé, puisqu'à présent, environ 10 % des gymnasien-ne-s suivent une filière bilingue, et la tendance est à l'augmentation. Les expériences sont cependant dans la plupart des cas de courte durée et ce n'est que dans quelques années qu'il sera possible d'estimer à combien se montent les avantages d'une maturité bilingue. Mais on peut déjà constater aujourd'hui qu'il est possible, dans un laps de temps très court, d'intéresser un grand nombre d'écoles à un concept bilingue: onze ans après la modification de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, environ 40 % des gymnases proposent déjà une maturité bilingue. On souhaiterait un pareil succès également pour l'école obligatoire!

Les programmes bilingues au niveau gymnasial répondent à un besoin et ont donc un grand succès. Ils sont cependant assez exigeants et cela tant pour les élèves que pour les enseignant-e-s. A côté des obstacles administratifs et organisationnels dont il faut venir à bout au début d'un nouveau programme, l'enseignement bilingue est, pour la plupart des enseignant-e-s participant à l'immersion, associé à un surcroit de travail. Les programmes bilingues ne peuvent donc fonctionner que si les enseignant-e-s sont disposé-e-s à effectuer ce travail supplémentaire et, le cas échéant, à être indemnisé-e-s pour cela. À moyen et long terme, certains aspects concernant les didactiques spécifiques de la langue et de la discipline devraient être mieux intégrés à la formation de base et continue des personnes enseignant en immersion, ce qui n'est jusqu'à présent pas le cas ou seulement en partie.

Les qualifications linguistiques des enseignant-e-s sont un facteur très important de l'enseignement bilingue. Beaucoup de temps et d'énergie doivent être investis afin d'atteindre le niveau nécessaire pour enseigner en immersion. Comme la plupart des programmes d'immersion, en particulier en Suisse alémanique, prévoient l'anglais comme langue d'immersion, l'enseignement est le plus souvent dispensé par des personnes qui ne possèdent pas la langue d'immersion comme langue première. Le potentiel multilingue disponible en Suisse (enseignant-e-s qui parlent une autre langue nationale comme langue première ou seconde, échanges d'enseignants) n'est donc que partiellement mis à profit.

Une certaine volonté de s'engager personnellement est aussi nécessaire de la part des élèves, puisque les programmes proposés sont pour eux aussi souvent associés à un surcroit de travail. Actuellement, étant donné la demande très élevée, les écoles peuvent souvent choisir leurs élèves, effectuant une sélection, ce qui a pour conséquence que les filières immersives sont souvent considérées comme des programmes d'encouragement pour les élèves doué-e-s, voire des programmes visant à former des élites. Si l'accès à la maturité bilingue s'ouvre à plus d'élèves, on ne pourra probablement plus compter sur une motivation et une envie de réussir aussi hautes. Il faudra ainsi observer à moyen terme comment l'enseignement immersif fait ses preuves.

Ce travail brosse le premier grand portrait de cette innovation pédagogique au niveau suisse. Il est toutefois nécessaire d'effectuer d'autres recherches empiriques, que ce soit sous la forme d'évaluations des différents programmes ou d'études comparatives, comme celles de Hollenweger et al. (2005) ou Lys et Gieruc (2005). Nous espérons que les résultats de cette recherche serviront à consolider ainsi qu'à améliorer l'enseignement bilingue en Suisse. Une implémentation de longue durée et ayant du succès au niveau du secondaire II pourrait préparer le terrain pour une généralisation de cette innovation pédagogique également au niveau de l'école obligatoire.

8 Bibliographie

BÜRGI, Heidi (2007): Im Sprachbad. Besseres Englisch durch Immersion: eine Evaluation zweisprachiger Ausbildungsgänge an drei kantonalen Gymnasien in der Schweiz. Bern: h.e.p.

Commission suisse de maturité (CSM) (1998): Reconnaissance des mentions bilingues attribuées par les cantons [document non publié]

Commission suisse de maturité (CSM) (2007): Liste des écoles dont la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) reconnaissent les certificats de maturité http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/schulen.pdf (état: 18 octobre 2007)

HOLLENWEGER, Judith, Katharina MAAG MERKI, Rita STEBLER und Michael PRUSSE et al. (2005): Schlussbericht Evaluation «Zweisprachiger Ausbildungsgang an Mittelschulen». Zürich: Universität Zürich et al.

LYS, Irene et Gabriella GIERUC (2005): Étude de la maturité bilingue dans le canton de Vaud. Enjeux, outils d'évaluation et niveaux de compétence. Lausanne: URSP

Office fédéral de la statistique (OFS) (2007): Maturitäten und Übertritte an Hochschulen 2006/Maturités et passage vers les hautes écoles 2006. Neuchâtel: BFS

Ordonnance du Conseil fédéral / Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) des 16 janvier / 15 février 1995

Ordonnance sur l'examen suisse de maturité du 7 décembre 1998. Modification du 13 février 2002

Règlements et directives cantonaux (choix)

- AG Verordnung über die Mittelschulen (Mittelschulverordnung). Änderung vom 23. März 2005
- BE Erziehungsdirektion des Kantons Bern (2002): Zweisprachige Maturität Vorgaben Grosser Rat des Kantons Bern (1995): Gesetz über die Maturitätsschulen (MaSG) vom 12. September 1995
- FR Lignes directrices de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (26 avril 2001) concernant les conditions d'obtention de la mention bilingue sur le certificat de maturité gymnasiale
- GE Collège de Genève (2006): Directives d'admission à la maturité mention bilingue allemand ou anglais pour la rentrée 2006
- VD Département de la formation et de la jeunesse (2006): *Préparation d'une maturité avec mention bilingue français-allemand dans les écoles de maturité des gymnases du canton de Vaud*
- VS Département de l'instruction publique du canton du Valais: Directives du 12 juin 1996 pour les examens dans les branches destinées à la maturité mention bilingue
 Conseil d'État du canton du Valais: Arrêté pour l'obtention de la maturité cantonale avec mention bilingue du 1er octobre 1997
- ZG Schulleitung der Kantonsschule Zug (2005): Regelung für die zweisprachige Matura
- ZH Reglement für die Aufnahme in einen zweisprachigen Maturitätsgang an den Gymnasien des Kantons Zürich (vom 16. Januar 2001)

Annexe

Questionnaire (2007)

à l'attention des gymnases suisses qui proposent une maturité bilingue

1) Depuis	s quand existe-t-il une maturité bili	ngue	dans v	otre g	ymna	se?
	Il avieta una filiàna da farmatian der	uria l'a	mm á a .a	aalaina		/
	Il existe une filière de formation dep	ouis i a	nnee s	colaire	;	_/
	depuis lors interrompue	1				
	non interrompue (précisez s'il vous	plait) :				
0) 0 11	.1.1. 19					
2) Quelle	est la langue d'immersion?					
	☐ La langue d'immersion est			_•		
	☐ Notre école propose deux langues	d'imn	nersior	n, à sav	oir:	
Remarques	:					
3) Pour q	uelle raison avez vous choisi cette,	/ces la	nguel:	s) d'in	mers	ion?
0, 1041 9		000 10		., u		•
	peu	impor	tant	très	impor	tant
Importance	de la langue d'immersion					
Disponibilit	é de personnel enseignant adéquat					
Demande p	our cette langue d'immersion					
Autre raison	n, c'est-à-dire:					
4) Pour q	uelles raisons proposez-vous une f	ilière (de forr	nation	matu	rité bilingue?
					, ,	
D 1 1	1 (1)	peu	import			important
	e la part des parents/élèves					
	eur de l'école					
_	é de personnel enseignant adéquat					
Autre raiso	n, c'est-à-dire:					

	a annoos aar	e la fillere d	renseignement «	maturité bilir	ngue»?
Cochez s'il vou	s plait toutes	les années so	colaires qui sont b	ilingues:	
□ M: année du (12 ^{ème} ou 13 ^è		les élèves pa	ssent leur maturit	té, c'est à dire l	la année d'école
□ M-1: avant-d	ernière année	e d'école			
□ M-2					
□ M-3					
6) Quelles di	isciplines no	n linguistiai	ies sont actuelle	ment enseign	ées dans la langue d'immersion?
o, auomos a.		O 			000 44442 14 14440 40 4 144440101010
Par exemple dis	scipline: <u>histoi</u>	<u>re / 3</u> l	eçons (par semain	e)	
M (année	e durant laque	elle les élève	s passent leur ma	turité):	
discipline:	/	leçons	disc.:	/	leçons
disc.:			disc.:		•
disc.:			disc.:		
M-1 :					
disc.:	,	·	disc.:	,	•
disc.:			disc.:	/	leçons
disc.:	/	leçons			
M-2:					
disc.:	/	lecons	disc.:	/	leçons
disc.:			disc.:		
disc.:	/	leçons			
M-3:					
dicc ·	/	·	disc.:		
	/	leçons	disc.:	/	leçons
disc.: disc.: disc.:					

7) Combien de leçons par semaine, du total des heures d'enseignement, sont prévues pour l'enseignement immersif de disciplines non linguistiques et combien le sont pour l'enseignement de la langue d'immersion?

Par exemple: au total 35 leçons, dont 9 qui sont dédiées à l'enseignement de disciplines non linguistiques en immersion et 4 aux cours de langue (par exemple enseignement de l'anglais).

M-1: Au total leçons, dont pour l'enseignement immersif de disciplines non linguistiques et pour les cours de langue
M-2: Au total leçons, dont pour l'enseignement immersif de disciplines non linguistiques et pour les cours de langue
M-3: Au total leçons, dont pour l'enseignement immersif de disciplines non linguistiques et pour les cours de langue
Si d'autres modèles sont prévus (horaires blocs, programmes d'échange ou séjours dans la région linguistique), précisez s'il vous plait:
8) Combien de classes ont, ces dernières années, <i>commencé</i> une filière d'enseignement bilingue?
8) Combien de classes ont, ces dernières années, <i>commencé</i> une filière d'enseignement bilingue? 2000/2001: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue.
2000/2001: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous
 2000/2001: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2001/2002: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2002/2003: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous
2000/2001: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2001/2002: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2002/2003: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2003/2004: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous
 2000/2001: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2001/2002: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue. 2002/2003: classes avec au total élèves. De ceux-ci, ont réussi la maturité. En même temps, nous avions classes sans enseignement bilingue.

2006/2007: ___ classes avec au total ___ élèves. De ceux-ci, ___ ont réussi la maturité. En même temps, nous

avions ___ classes sans enseignement bilingue.

у) De с	quelle importance est le quota d'aband	on dans les class	es bili	ngues?	
	plus haut que dans les classes régulières	S			
	environ le même que dans les classes ré	gulières			
	plus bas que dans les classes régulières				
Remarqu	les:				
10) A vo	otre avis, quels sont les motifs pour l'a	bandon dans la f	ilière l	oilingue ?	
		nou important	tnàa	important	
Notes ins	suffisantes	peu important □ □	tres	important	
	on pour l'année suivante menacée				
	ison, c'est-à-dire:				
		-			
11) Exis	ste-t-il un effectif minimal ou maximal	pour les classes	bilingı	ies ?	
·					
Minimum	m élèves, maximum élèves.				
Minimum	m classe(s), maximum classe(s)				
Remarqu	nes:				
12) Que	elles sont les conditions préalables pou	r la participation	à une	filière bilingue ?	
12, 000	Mon power ton communicate broadeners. Lan	I to participate	u		
	Une moyenne générale d'au moins _				
	Une moyenne dans certaines branche	es d'au moins			
	(quelles branches?)			
	Recommandations d'enseignants (les	squels? :)	
	Séjour linguistique (lieu, durée?)	
_	Autre (/	
	Autre)		

Quels élèves ne sont pas admis dans une filière d'enseignement bilingue ?
☐ Les élèves qui parlent la langue d'immersion comme langue première.
☐ Les élèves qui ont une moyenne générale trop basse (en-dessous de).
☐ Les élèves qui ont, dans certaines branches, une moyenne générale trop basse
(en-dessous de dans les branches).
Y a-t-il une sélection effectuée par la direction de l'école ?
Tathano bolootton oncottaco par la arcotton do 1 cocto.
□ Non, la demande correspond à l'offre.
☐ Oui, selon les critères suivants :
☐ Meilleure moyenne générale
☐ Meilleure moyenne dans les branches
☐ Tirage au sort
☐ Test de langue (lequel?)
☐ Recommandation par un-e enseignant-e
☐ Autre:
13) Comment se composent les classes bilingues ?
☐ Les élèves qui suivent la filière bilingue sont regroupés dans la même classe.
☐ Les élèves qui suivent la filière bilingue sont intégrés dans une classe régulière. Ils
ne suivent, séparés du reste de la classe, que les branches enseignées en immersion.
☐ Les élèves de la classe ont différentes langues premières. Par conséquent, une partie
de l'enseignement est bilingue pour tous.
Expliquez s'il vous plait.
14) Quant aux cours de langue dans la langue d'immersion, l'enseignement de la L2 des classes bilin-
gues se différencie-t-il de celui des classes régulières (contenus, composition des classes, nombre de le- çons par semaine, etc. ?)
□ Non
☐ Oui, à savoir concernant les points suivants:

15) Séjours linguistiques et cours de soutien
Des séjours linguistiques
☐ ne sont pas prévus
☐ sont recommandés, mais pas obligatoires.
☐ sont obligatoires, mais doivent être organisés à titre individuel, à savoir:
(lieu, durée)
☐ font partie intégrante de la filière d'enseignement bilingue, à savoir:
(lieu, durée)
Qui prend en charge les couts des séjours linguistiques ?
Existe-t-il des cours de soutien ou d'autres aides pour la langue d'immersion?
□ Non
□ Oui, à savoir:
16) Diplômes de langue
Toy Diplomes de langue
Existe-t-il, dans le cadre de la filière bilingue, la possibilité de passer un diplôme de langue ?
□ Non
□ Oui, à savoir le diplôme suivant:
Si oui, la participation est-elle facultative?:
Qui subvient aux couts ?

Ia	ngue étrangère ?
I	angue:
	□ Bonnes connaissances de la langue cible.
	🛘 Etudes ou séjour prolongé dans la région linguistique concernée.
	Les connaissances linguistiques de la langue cible doivent être certifiées par un
	diplôme (lequel?).
	☐ La langue cible doit avoir été étudiée dans une haute école ou à l'université en tant
	que discipline.
	□ Autre:
Γ	Discipline non linguistique:
	☐ Une formation de base ou continue n'est pas exigée.
	□Une formation de base ou continue est recommandée
	(laquelle?)
	Une formation de base ou continue est prévue
	(laquelle:)
8) Vo	otre école a-t-elle proposé des formations continues ou des séances d'information ?
8) Vo	otre école a-t-elle proposé des formations continues ou des séances d'information ?
	otre école a-t-elle proposé des formations continues ou des séances d'information ?
9) Do	

20) Y a-t-il un contrôle de la qualité ou un accompagne	ment sc	ientifi	que de	votre projet?	
21) Quels facteurs vous paraissent décisifs pour le succ	cès de l'	enseig	neme	nt bilingue ?	
	eu impor	important		important	
- Bonne volonté des enseignants à assumer					
le travail supplémentaire					
- Organisation claire du projet					
- Compétences langagière des enseignants					
- Qualité de l'enseignement des disciplines non ling.					
- Formation de base et formation continue des enseignants					
- Choix adéquat des branches d'immersion					
- Financement suffisant du projet					
- Collaboration de toutes les personnes concernées					
- Haute motivation des élèves					
- Autres, à savoir:					
N					
Nom, adresse de l'école					
Personne de contact					
Nom, prénom					
Téléphone					
Adresse e-mail					

